

**République du Congo: Consultations au titre de l'article IV pour 2007—Rapport des services; Déclaration des services; Communiqué public sur la discussion du Conseil d'administration et Déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.**

Dans le cadre de l'article IV des Statuts du FMI, l'institution tient des discussions bilatérales avec les pays membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo, les documents qui suivent ont été publiés et inclus dans le présent dossier:

- Le rapport relatif aux consultations de 2007 au titre de l'article IV établi par une équipe des services du FMI au terme des entretiens avec les autorités de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 2 mars 2007. La rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 9 avril 2007, sur la base des données disponibles au moment des entretiens. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du 25 avril 2007, comportant une mise à jour de l'évolution économique récente.
- Un communiqué public (CP) résumant les vues du Conseil d'administration exprimées à sa réunion du 25 avril 2007 lors de l'examen du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.

Les documents suivants ont été publiés séparément ou le seront.

Rapport sur les progrès réalisés par rapport aux conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés  
Document de la série Questions générales  
Annexe statistique

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations susceptibles d'influencer le marché.

**Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être adressés par courrier électronique à [publicationpolicy@imf.org](mailto:publicationpolicy@imf.org).**

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante:

Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • site Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire: 18 dollars EU

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV**

Établi par les représentants des services du FMI pour les consultations de 2007  
avec la République du Congo

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

Le 9 avril 2007

- Les entretiens des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la République du Congo (ci-après appelée «le Congo») ont eu lieu à Brazzaville du 12 au 25 octobre 2006 et à Washington du 26 février au 2 mars 2007. La mission se composait de MM. Mongardini (chef de mission), Bessaha et Karangwa et de M<sup>me</sup> Lu (tous du Département Afrique), de M<sup>me</sup> Oliva (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques), de MM. Carcillo (Département des finances publiques) et Nguenang (expert-conseil du Département des finances publiques), et de M. Moussa (représentant résident). M. Kudiwu (Bureau de l'Administrateur représentant du Congo) a participé aux entretiens sur la politique économique.
- La mission s'est entretenue avec le Premier Ministre, M. Mvouba, le Ministre d'État chargé du plan, M. Moussa, le Ministre des finances, M. Issoïbeka, le Ministre de l'énergie, M. Itoua, le directeur national de la Banque centrale, M. Dzon, d'autres hauts fonctionnaires, des parlementaires, et des représentants de la communauté des bailleurs, des syndicats, de la société civile et des médias.
- Les dernières consultations au titre de l'article IV se sont achevées le 10 juin 2004 (rapport des services du FMI n°04/232). Le Congo, comme d'autres membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des statuts du FMI.
- L'accord triennal FRPC couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2007 a été approuvé par le Conseil d'administration le 6 décembre 2004, et a été prorogé jusqu'au 5 juin 2008 lors de la deuxième revue (rapport des services du FMI n° 06/262).

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	3
I. Introduction.....	4
II. Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre de la FRPC .....	4
III. Entretiens afférents aux consultations au titre de l'article IV .....	10
A. Scénarios à moyen terme et analyse de la viabilité de la dette .....	10
B. Compte rendu des entretiens .....	13
IV. Entretiens concernant un nouveau programme de référence .....	22
V. Évaluation des services du FMI.....	22
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–12 .....	25
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2004–12.....	26
3. Situation monétaire, 2004–07 .....	28
4. Balance des paiements, 2004–12 .....	29
5. Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2015 .....	30
6. Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2004–08 .....	32
7. Éléments des opérations financières de l'État, 2005–12.....	33
8. Besoins de financement extérieur, 2004–12.....	34
9. Dette extérieure, 2004–05 .....	35
10. Revenu et indicateurs sociaux, 1970–2002 .....	36
11. Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs, mars–décembre 2006 .....	37
12. Critères et repères de réalisation structurels à fin décembre 2006 .....	38
13. Étude de la Banque mondiale sur la conduite des affaires, 2007 .....	40
 Graphiques	
1. Croissance des cours du pétrole, des exportations et du PIB réel, 2001–06 .....	5
2. Croissance du PIB réel, 2001–06 .....	6
3. Taux d'inflation mensuel, 2005–06 .....	6
4. Inflation dans la région de la CEMAC, 2005–06.....	7
5. Scénario de référence et scénario d'ajustement, 2005–15 .....	11
6. Taux de change effectif réel et taux de change estimé à l'équilibre, 1990–2006 .....	12
7. Principaux indicateurs budgétaires, 1971–2005.....	14
8. Pays producteurs de pétrole — Solde primaire non pétrolier, 2002–06.....	15
 Encadrés	
1. Conclusions et recommandations principales de l'audit de Marine XI.....	9
2. Recommandations de la mission sur les améliorations à apporter à la gestion des finances publiques .....	18
 Appendice	
Appendice I. Analyses de la viabilité de la dette extérieure et publique .....	41

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Évolution récente de la situation.** Le boom pétrolier stimule la croissance économique depuis 2004, mais l'inflation s'est accélérée en 2006 sous l'effet de la politique budgétaire expansionniste appliquée par les autorités et des goulots d'étranglement du secteur des transports. Les comptes budgétaires et le solde extérieur courant sont largement excédentaires, mais le déficit budgétaire non pétrolier s'est aggravé sensiblement.
- **Consultations au titre de l'article IV.** Pour stimuler la croissance durable, la mission a proposé une stratégie qui s'appuierait sur: i) une stratégie budgétaire à moyen terme axée sur la réduction du déficit non pétrolier; ii) des réformes visant à améliorer la gestion des dépenses publiques, la transparence du budget et la gestion du secteur pétrolier; et iii) des mesures de réduction du coût des activités économiques. S'agissant du budget, les autorités ont certes soumis au Parlement un budget 2007 conforme aux recommandations des services du FMI, mais elles préfèrent de manière générale se réserver une certaine marge de manœuvre pour pouvoir répondre chaque année aux besoins d'investissement prioritaires. Elles préfèrent en outre procéder d'une manière plus graduelle aux réformes recommandées des secteurs des finances et du commerce.
- **Résultats obtenus dans le cadre de la FRPC.** Le critère de réalisation à fin juin 2006 concernant le solde budgétaire primaire ajusté a été manqué de 2,7 % du PIB, et le cumul des dépenses excédentaires à fin 2006 a été estimé à 5 % du PIB. La plupart des repères structurels ont également été manqués. Les services du FMI ne sont donc pas en mesure de recommander la conclusion de la troisième revue au titre de l'accord FRPC. Les entretiens portant sur un éventuel programme de référence qui aurait pour but de remettre le programme des autorités sur ses rails se poursuivent actuellement.
- **Principaux risques.** Le cycle électoral risque de compromettre encore davantage la discipline budgétaire et de retarder les réformes structurelles. De nouveaux emprunts importants et non transparents contractés dans le cadre de projets financés sur ressources extérieures pourraient compromettre la viabilité de la dette du Congo et miner ses objectifs de gestion publique et de transparence.

## I. INTRODUCTION

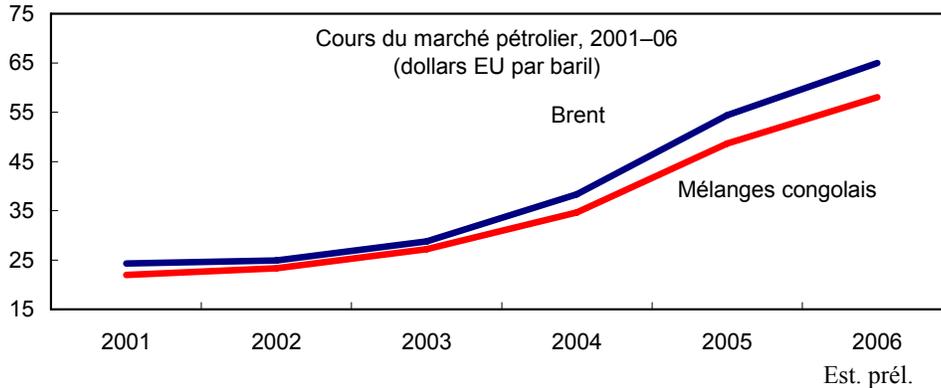
1. **Les conseils antérieurs du FMI portaient surtout sur la nécessité d'améliorer la gestion budgétaire, d'adopter un cadre à moyen terme, de renforcer la transparence et la gestion des affaires publiques, et de créer un climat propice à l'initiative privée.** Les autorités ont fait certains progrès en matière de transparence et de gestion des affaires publiques, mais l'application des réformes budgétaires et des autres réformes structurelles accuse du retard.
2. **Le débat politique est centré sur les élections législatives prévues en juin/juillet 2007.** Les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses publiques s'accroissent. Les relations entre l'État et la société civile se sont détériorées dans la foulée du procès intenté à deux militants de la transparence pétrolière.
3. **Après deux années de résultats satisfaisants, les dépassements de dépenses et les retards des réformes structurelles en 2006 ont fait dérailler le programme appuyé par la FRPC.** Les entretiens se poursuivent en vue de la mise sur pied d'un programme de référence qui permettrait d'établir les antécédents nécessaires à la reprise des entretiens concernant le programme appuyé par la FRPC.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA FRPC

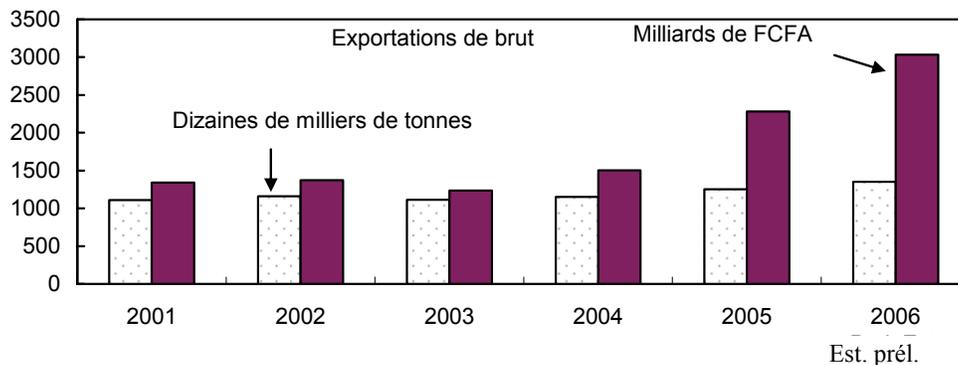
4. **Les résultats macroéconomiques ont été robustes en 2004-05, mais on a observé un fléchissement en 2006.** La croissance a ralenti en 2006 sous l'effet d'une décélération de la croissance du secteur pétrolier par rapport aux chiffres de 2005. Une croissance vigoureuse du secteur non pétrolier a contribué à maintenir un taux de croissance du PIB supérieur à la moyenne de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) (graphiques 1 et 2). L'inflation s'est accélérée en 2006, atteignant le niveau le plus élevé au sein de la CEMAC en décembre (8,2 % en glissement annuel), attisée par une politique budgétaire expansionniste et par les perturbations dans le secteur des transports (graphiques 3 et 4). Le solde extérieur courant a affiché des excédents substantiels en 2005-06 à cause d'une hausse des recettes d'exportation de pétrole.
5. **La monnaie au sens large a augmenté rapidement en 2005-06, reflétant principalement une accumulation d'avoirs extérieurs nets découlant de la hausse des cours du pétrole.** Les avoirs extérieurs bruts sont montés en flèche, passant de 13 % du PIB en 2005 à 26 % en 2006 (15 mois d'importations) une portion importante n'étant pas stérilisée. Le crédit au secteur privé est resté faible, reflétant : i) des occasions limitées de prêts; ii) le coût élevé du crédit; et iii) les obstacles juridiques et institutionnels compliquant le recouvrement des actifs donnés en garantie.
6. **La santé du système bancaire s'améliore, à cause en partie de la recapitalisation et de la privatisation d'une banque en difficulté.** La privatisation de cette banque, dont la valeur nette était négative, a coûté 14 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) au trésor public.

Graphique 1. République du Congo — Croissance des cours du pétrole, des exportations et du PIB réel, 2001–06 <sup>1</sup>

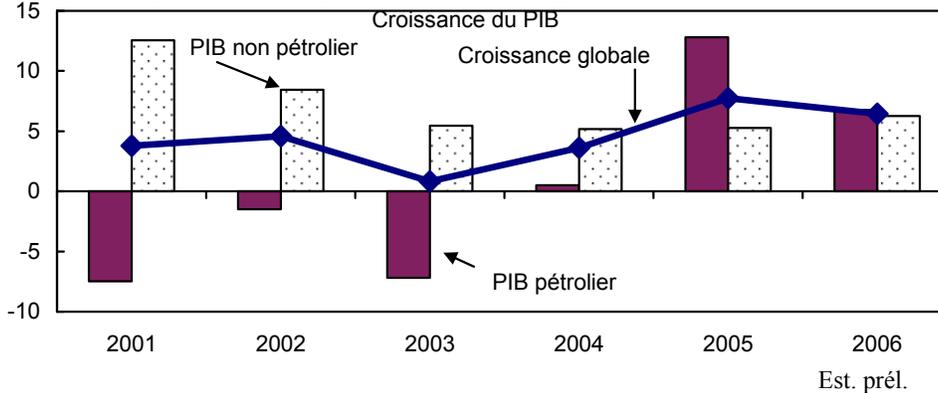
*Sous l'effet de la hausse des cours du pétrole brut, ces récentes années,...*



*...la production et les recettes d'exportation du Congo sont montées en flèche...*



*...tandis que la hausse de production contribuait également à la croissance du PIB.*

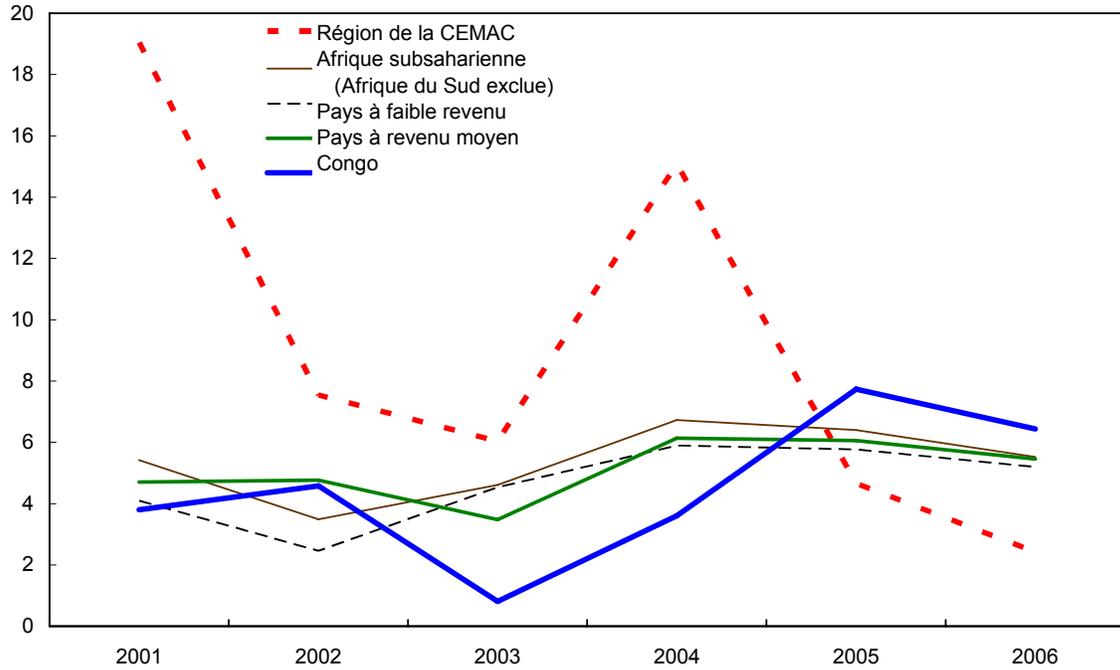


Sources : Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les écarts de prix fluctuent à cause de divers facteurs, y compris les variations régionales de l'équilibre entre l'offre et la demande de chaque catégorie de brut. Ces écarts ont varié considérablement au fil du temps. L'écart entre le cours des mélanges congolais et le cours du Brent s'est brutalement élargi au cours du second semestre de 2004 et au début de 2005, passant d'environ 2,10 dollars par baril en juin 2004 à 5,30 dollars en décembre 2006, après avoir atteint un sommet de 8,50 dollars par baril en décembre 2004. Cette évolution reflétait en partie la forte croissance de la demande mondiale de pétrole brut léger ainsi que les hausses des coûts du transport, particulièrement en 2004–05, que les producteurs de combustible lourd n'ont été en mesure de répercuter qu'en partie à leurs clients.

Graphique 2. Croissance du PIB réel, 2001–06  
(en pourcentage)

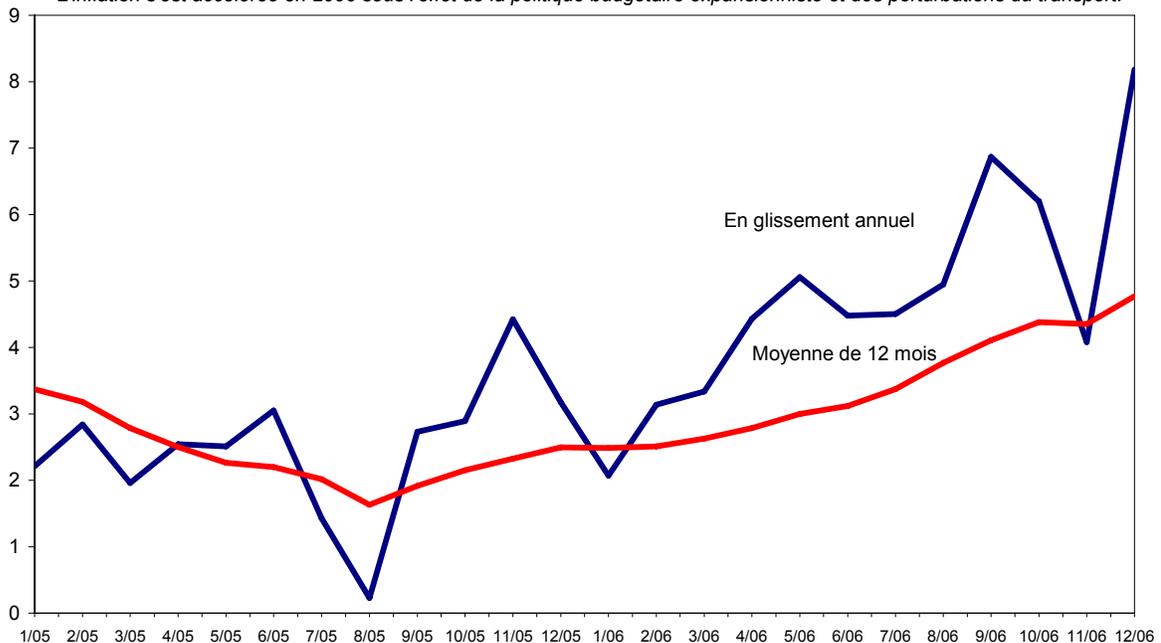
*Le Congo a connu une croissance supérieure à la moyenne de la CEMAC et des pays à revenu faible ou moyen en 2005–06*



Sources : Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

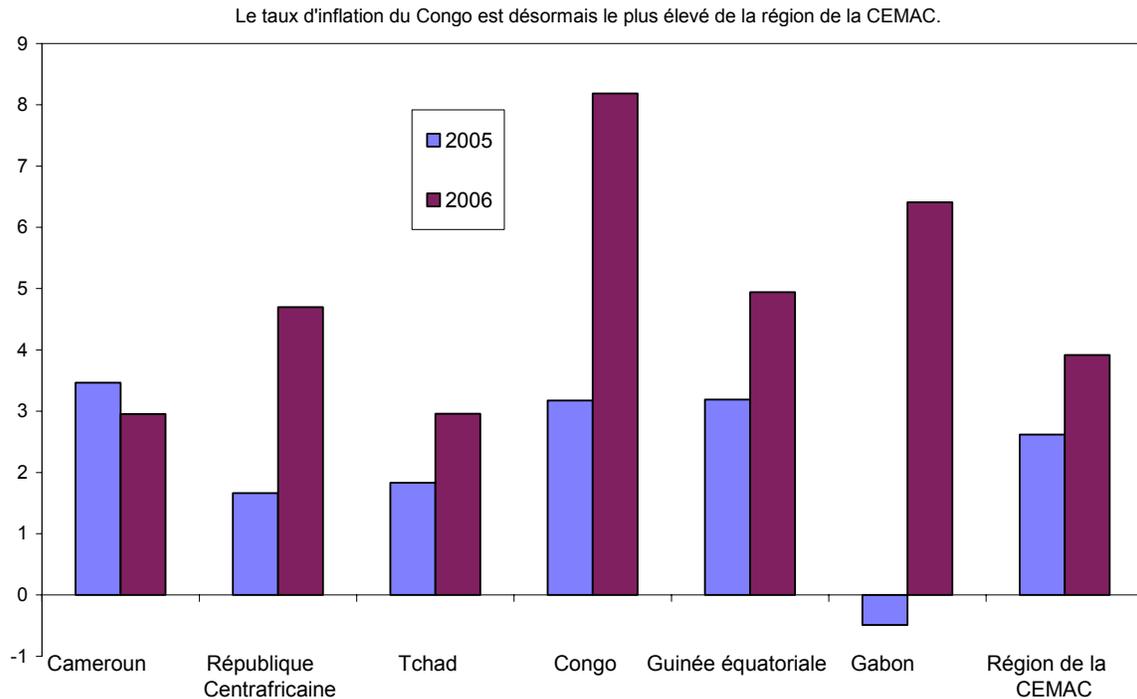
Graphique 3. République du Congo — Taux d'inflation mensuel, 2005–06  
(En pourcentage)

*L'inflation s'est accélérée en 2006 sous l'effet de la politique budgétaire expansionniste et des perturbations du transport.*



Source : Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Inflation dans la région de la CEMAC, 2005–06  
(Fin de période, en pourcentage)



Source : Estimations des services du FMI.

Néanmoins, le processus de privatisation n'a pas été transparent et l'opération pourrait bien coûter au budget de l'État au moins 6 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) de plus que la valeur de la banque, selon un expert-conseil indépendant.<sup>1</sup> Par ailleurs, l'acheteur est autorisé s'il le souhaite, d'ici septembre 2007, à transférer à l'État les actifs supplémentaires qu'il juge improductifs, ce qui pourrait augmenter encore le coût budgétaire de l'opération. Selon le système de notation régional, trois banques ont été jugées en bonne posture à fin décembre 2005, tandis que la situation de la quatrième était jugée précaire.

**7. Les nouveaux emprunts ont miné en partie les indicateurs de la dette extérieure qui avaient récemment affiché une amélioration.** L'annulation d'une dette d'environ 1,7 milliard de dollars et le rééchelonnement de l'encours des arriérés effectué conformément à l'accord conclu en 2004 avec les créanciers du Club de Paris ont permis de faire passer le fardeau de la dette publique de 213 % du PIB en 2004 à un pourcentage estimé à 78 % du PIB en 2006. Depuis l'accord conclu avec le Club de Paris en mars 2006, les autorités ont signé des accords bilatéraux avec 8 créanciers du Club de Paris. La dernière phase de l'accord conclu avec le Club de Paris n'a pas été mise en œuvre puisqu'elle dépend de l'exécution satisfaisante du programme appuyé par la FRPC. La plupart des nouveaux

<sup>1</sup> Voir le rapport publié à l'adresse <http://www.mefb-cg.org/>

emprunts extérieurs ont été contractés auprès de la Chine — principalement à l'intention du secteur de l'électricité, et partiellement à des conditions non concessionnelles — et totalisaient 829 millions de dollars (12 % du PIB) à fin 2006. Les autorités ont également signé avec la Chine, en juin 2006, un accord-cadre de coopération dans les domaines de l'exploration pétrolière, des infrastructures et du développement social. Les conditions financières rattachées à cet accord ne sont pas encore disponibles. Les autorités ont conclu un accord provisoire avec les créanciers du Club de Londres en vue d'un allègement de dette, conformément aux dispositions de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Tableau du texte. République du Congo — Situation budgétaire en 2006  
(En pourcentage du PIB)

	Juin			Décembre		
	Prog. (1)	Est. (2)	(2)-(1)	Prog. (1)	Prél. (2)	(2)-(1)
Recettes intérieures	17.3	22.1	4.8	35.4	46.5	11.1
Pétrolières	14.2	19.0	4.7	29.2	39.6	10.4
Non pétrolières	3.1	3.1	0.0	6.2	6.9	0.7
Dépenses primaires intérieures <sup>1</sup>	-10.5	-13.1	-2.6	-17.6	-22.6	-5.0
Courantes	-6.5	-7.7	-1.2	-11.9	-13.8	-1.9
En capital	-4.0	-5.4	-1.4	-5.7	-8.8	-3.1
Solde budgétaire primaire de base	6.8	9.0	2.2	17.8	23.9	6.1
Service de la dette	-4.4	-6.5	-2.1	-8.4	-13.9	-5.5
Paiements d'arriérés	-1.1	-0.8	0.3	-2.4	-2.2	0.2
Solde budgétaire après service de la dette (+ = excédent)	2.4	2.5	0.1	9.4	10.0	0.6
Assurances de financement recensées	-2.2	-2.5	-0.2	-9.4	-10.0	-0.6
Financements intérieurs	-2.2	-4.3	-2.0	-9.4	-14.0	-4.6
Dont : système bancaire	-2.2	-3.9	-1.7	-9.4	-13.5	-4.1
Financements extérieurs (y compris allègement de la dette)	0.0	1.8	1.8	0.0	4.0	4.0
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards de FCFA) <sup>2</sup>	3,862	3,862	0.0	3,862	3,862	0.0
Solde primaire non pétrolier <sup>3</sup>	-20.8	-28.4	-7.6	-31.9	-44.2	-12.3

Sources : Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>2</sup> Estimation préliminaire; le programme prévoyait à l'origine un PIB de 3.411 milliards de FCFA pour 2006.

<sup>3</sup> Pourcentage du PIB non pétrolier.

8. **Le programme appuyé par la FRPC s'est écarté des objectifs en 2006 en raison d'un important dépassement des dépenses.** Les recettes pétrolières et non pétrolières ont été plus élevées que prévu (tableau du texte). Toutefois, les autorités n'ont pas respecté le critère de réalisation pour juin 2006 concernant le solde budgétaire primaire ajusté (elles ont raté la cible de 2,7 points de pourcentage du PIB). Les dépenses supplémentaires autorisées par la loi de finances rectificative d'octobre 2006 sans consultation préalable des services du FMI ont porté les dérapages des dépenses à un niveau estimé à 5 % du PIB à fin 2006. Les transferts à la raffinerie pétrolière nationale (CORAF) ont plus que doublé en 2006 pour atteindre 65,7 milliards de FCFA (1,7 % du PIB). Le déficit primaire non pétrolier a monté en flèche, passant de 27 % en 2005 à un taux estimé à 44 % du PIB non pétrolier en 2006.

9. **Les autorités n'ont pas encore communiqué les données budgétaires exhaustives pour 2006 qui permettraient aux services de la Banque mondiale et du FMI d'évaluer la**

**qualité des dépenses d'investissement.** Les données limitées disponibles donnent à penser que les dépassements de dépenses sont surtout survenus dans les domaines non prioritaires. Par ailleurs, les autorités n'ont pas respecté les conditions prescrites pour l'application d'un facteur d'ajustement de 50 milliards de FCFA pour dépenses d'investissement supplémentaires autorisé par le Conseil d'administration lors de la deuxième revue du programme FRPC : les projets pertinents n'ont pas été approuvés par la Banque mondiale et n'ont pas fait l'objet de procédures de passation des marchés transparentes et concurrentielles.

**10. Les réformes structurelles ont accusé de sérieux retards découlant principalement de problèmes politiques, des lacunes en matière de capacités et des concours insuffisants des bailleurs.** Le désengagement de la direction et du Conseil d'administration de la SNPC des activités qui ne rentrent pas dans le périmètre de leurs activités statutairement définies a été achevé (critère de réalisation structurel pour fin septembre 2006). Toutefois, l'autre critère de réalisation concernant l'étude diagnostique de la commercialisation de la SNPC et la plupart des autres repères structurels n'ont pas été observés. L'audit de Marine XI a été publié après un certain délai (encadré 1).

#### **Encadré 1. Conclusions et recommandations principales de l'audit de Marine XI<sup>2</sup>**

L'audit a mis en relief : i) les faiblesses et les limites des institutions publiques participant au processus d'attribution du permis d'exploitation; ii) l'absence de règles pour la mise en application du Code des hydrocarbures, et notamment l'absence de procédures d'attribution des contrats dans des conditions concurrentielles; iii) le manque de clarté concernant le rôle que la SNPC devrait jouer en sa qualité de détentrice des titres miniers dans le processus de négociation de nouveaux contrats, ainsi que sa participation à l'établissement d'associations avec des opérateurs privés; iv) l'absence de règles relatives au processus d'attribution des contrats à des entrepreneurs locaux ou étrangers; v) les sources potentielles de conflit d'intérêts entre le secteur pétrolier et la direction de la SNPC; vi) l'absence de mécanismes de contrôle efficaces; et vii) les lacunes du code pénal, qui passe sous silence la question des conflits d'intérêts dans le secteur pétrolier.

Le rapport recommande que des mesures soient prises immédiatement pour préciser le rôle de la SNPC, qu'un décret soit promulgué pour faire en sorte que tous les nouveaux contrats fassent l'objet d'un processus international ouvert d'appel d'offres et qu'un registre des entreprises admissibles soit établi. Au cours des prochains mois, les autorités devraient également envisager : i) de mettre en place un nouveau cadre institutionnel établissant une séparation claire des responsabilités entre les autorités du secteur et la compagnie pétrolière nationale, SNPC; ii) de créer un cadre réglementaire et des procédures de mise en œuvre visant à resserrer les mécanismes actuels de contrôle, y compris ceux ayant trait à la surveillance, à la tenue des registres, à la gestion des données et aux procédures liées à l'information; et iii) d'adopter des règles pour la mise en vigueur du Code des hydrocarbures.

**11. Les progrès dans la mise en œuvre des mesures requises pour le déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTE ont été lents à venir.** Comme le décrit en

<sup>2</sup> Voir <http://www.mefb-cg.org/>

détails le rapport ci-joint préparé conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI, les autorités ont progressé vers l'atteinte des seuils de déclenchement du point d'achèvement dans le secteur de la foresterie et dans le secteur social. Pour le reste, les progrès ont été plus lents qu'envisagé dans le plan d'action adopté en août 2006.

### III. ENTRETIENS AFFÉRENTS AUX CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

12. **Les consultations au titre de l'article IV se sont déroulées sur fond de gros dérapages budgétaires, en 2006, alors que les autorités étaient pressées d'accroître les dépenses à l'approche des élections.** Elles ont surtout porté sur l'élaboration d'une stratégie visant à réaliser une croissance durable tout en préservant la viabilité budgétaire et extérieure (voir les rapports sur les questions générales (SIP) qui accompagnent le présent document).

#### A. Scénarios à moyen terme et analyse de la viabilité de la dette

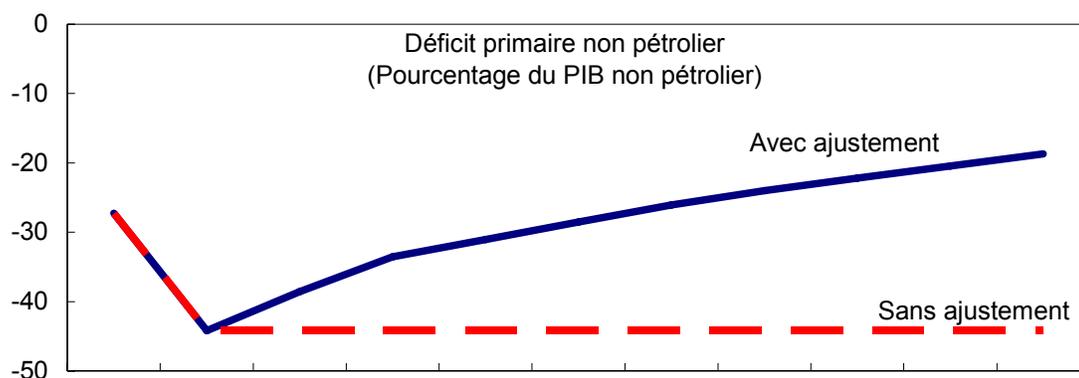
13. **Les perspectives à moyen terme tablent sur une production et des prix élevés du pétrole.** La production pétrolière devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2010. Le taux de croissance du secteur non pétrolier devrait par contre se maintenir à son niveau actuel à moyen terme. Le taux d'inflation devrait baisser graduellement si le stimulant budgétaire est supprimé comme le préconise le scénario d'ajustement. Le solde extérieur courant devrait continuer d'enregistrer de gros excédents au cours des quelques prochaines années, conduisant ainsi à une l'accumulation de réserves internationales importantes.

14. **L'orientation budgétaire actuelle du Congo n'est pas viable.** À défaut d'ajustements budgétaires, les ratios de la dette extérieure dépasseront le seuil de viabilité d'ici 2011 (graphique 5). Les autorités ne se sont pas montrées favorables à l'application immédiate de mesures d'ajustement puisqu'elles anticipent une accélération de la croissance de l'économie, une progression des recettes pétrolières, et la découverte de nouveaux gisements qui influera positivement sur le solde extérieur courant.

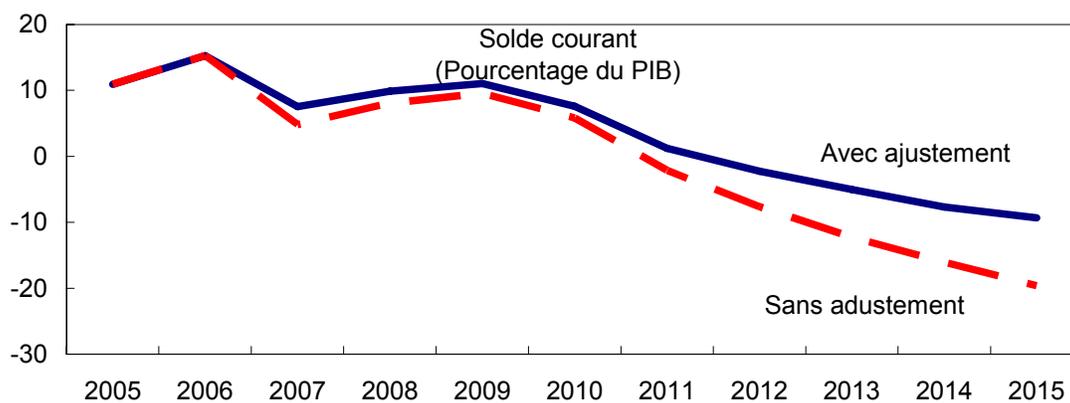
15. **La dette du Congo ne pourra devenir viable que lorsque les autorités auront procédé aux ajustement budgétaires requis et que les créanciers auront fourni la totalité des allègements de dette prévus dans le cadre de l'initiative PPTE** (appendice I). Le scénario sans ajustement et les tests de résistance laissent deviner une importante vulnérabilité aux chocs, notamment si rien n'est fait pour assurer la viabilité de la politique budgétaire, rehausser la croissance et accroître l'investissement direct étranger. Par contre, avec le scénario d'ajustement, le ratio de la dette publique totale (extérieure et intérieure) sur les recettes devrait rester viable pour les 20 prochaines années. Les nouveaux prêts récemment contractés mettent également en relief la nécessité de limiter de tels prêts compte tenu de leur incidence défavorable sur les ratios d'endettement au cours de la prochaine décennie.

Graphique 5. République du Congo — Scénario de référence et scénario d'ajustement, 2005–15

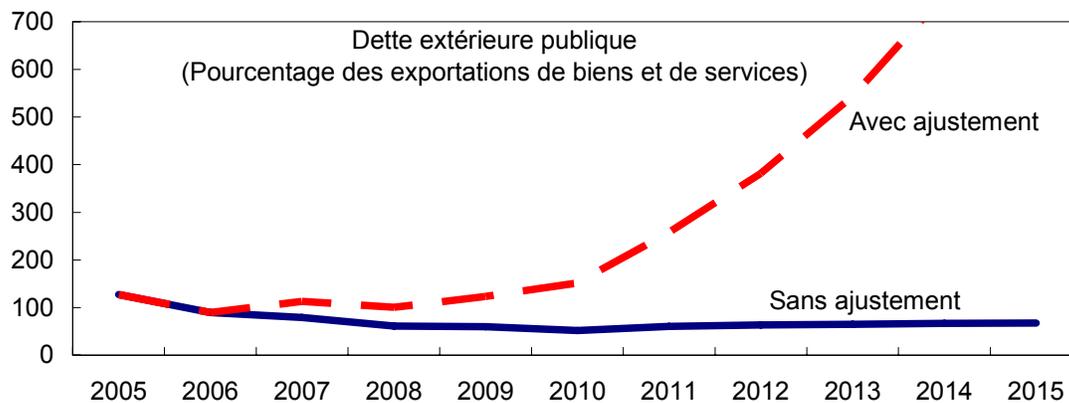
Le scénario d'ajustement suppose une réduction graduelle du déficit primaire non pétrolier...



...qui pourrait réduire l'absorption intérieure à moyen terme...



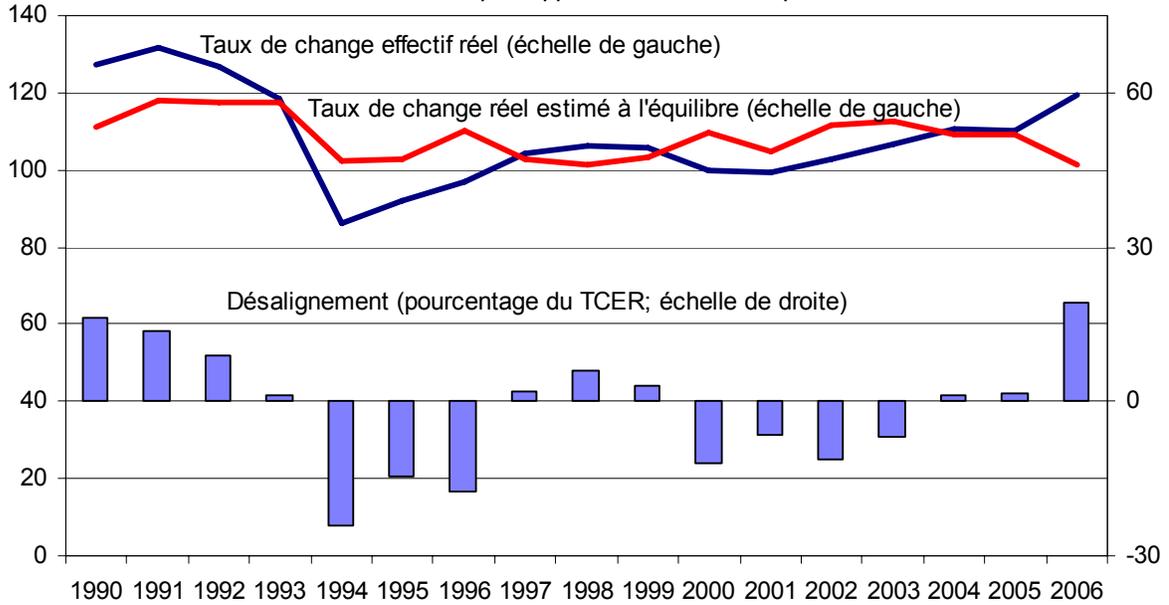
...et maintenir la viabilité des ratios d'endettement.



Source : Estimations et projections des services du FMI.

Graphique 6. République du Congo: Taux de change effectif réel et taux de change estimé à l'équilibre, 1990–2006

*Le TCER est devenu surévalué par rapport à sa valeur à l'équilibre en 2006*



Sources : Base de données de l'Institut du FMI; Chudik et Mongardini (à paraître).

16. **Partant de cette analyse, les entretiens se sont centrés sur un scénario d'ajustement conçu pour assurer la viabilité budgétaire tout en ménageant une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires.**

17. **La compétitivité extérieure est une condition essentielle au développement du secteur non pétrolier et à la promotion d'une croissance durable.** Les exportations non pétrolières (bois exclu) ne représentent qu'une petite portion du total, et le taux de change effectif réel (TCER) a gagné 8,4 % en 2006 sous l'effet d'un taux d'inflation plus élevé. Les estimations du taux de change réel d'équilibre confirment que la politique budgétaire expansionniste conduite en 2006 a entraîné une surévaluation du TCER (graphique 6). Si cette tendance se maintient, on pourrait assister à un ralentissement de la croissance économique hors pétrole, et la viabilité du budget et de la dette pourrait s'en trouver compromise.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Voir Bhattacharya et Ghura (document de travail du FMI N° 06/185).

## B. Compte rendu des entretiens

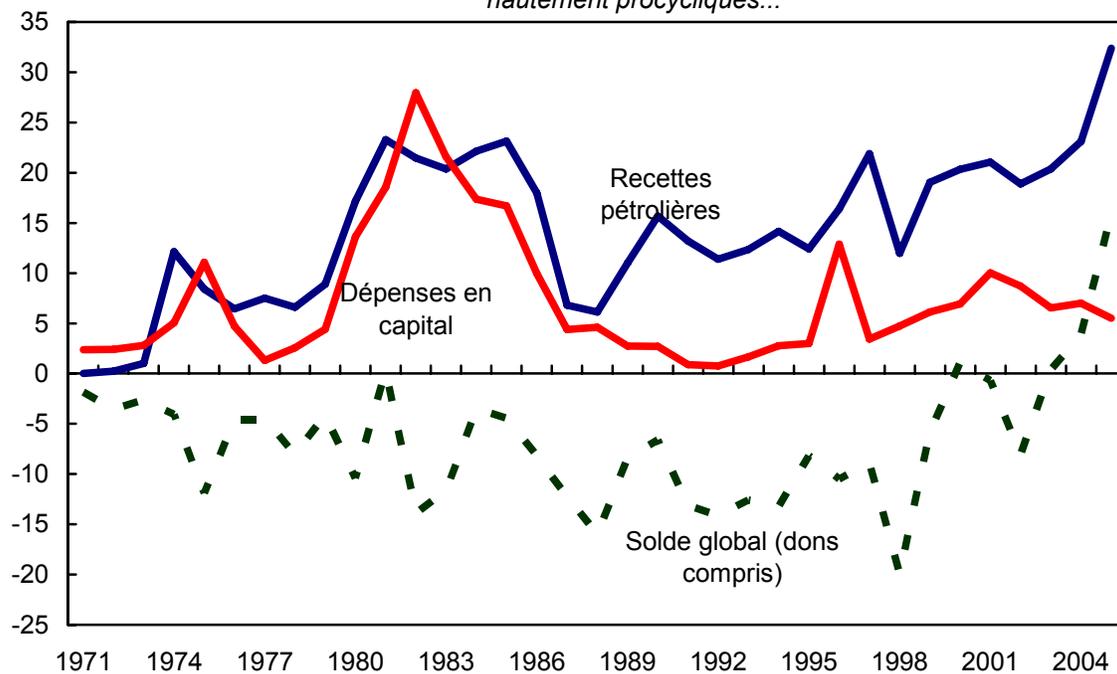
18. **Les entretiens se sont centrés sur les réformes cruciales à mettre en œuvre pour créer les conditions propices à une progression de la croissance et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM).** Les autorités doivent notamment éviter à l'avenir les dépenses budgétaires procycliques comme celles qui ont marqué les années 80 et qui, avec la guerre civile, ont conduit à l'aggravation du déficit global et du fardeau de la dette, et réduit le niveau de vie (graphique 7). La mission a proposé la mise en œuvre d'une stratégie propice à une croissance durable qui prévoit i) une stratégie budgétaire à moyen terme conçue pour favoriser la viabilité à long terme des finances publiques; ii) des réformes visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et à accroître la transparence du budget et du secteur pétrolier; et iii) des mesures propres à réduire les coûts de la pratique des affaires, à promouvoir l'investissement privé et à stimuler la croissance non pétrolière.

### **Ancrage de la politique budgétaire dans une stratégie à moyen terme**

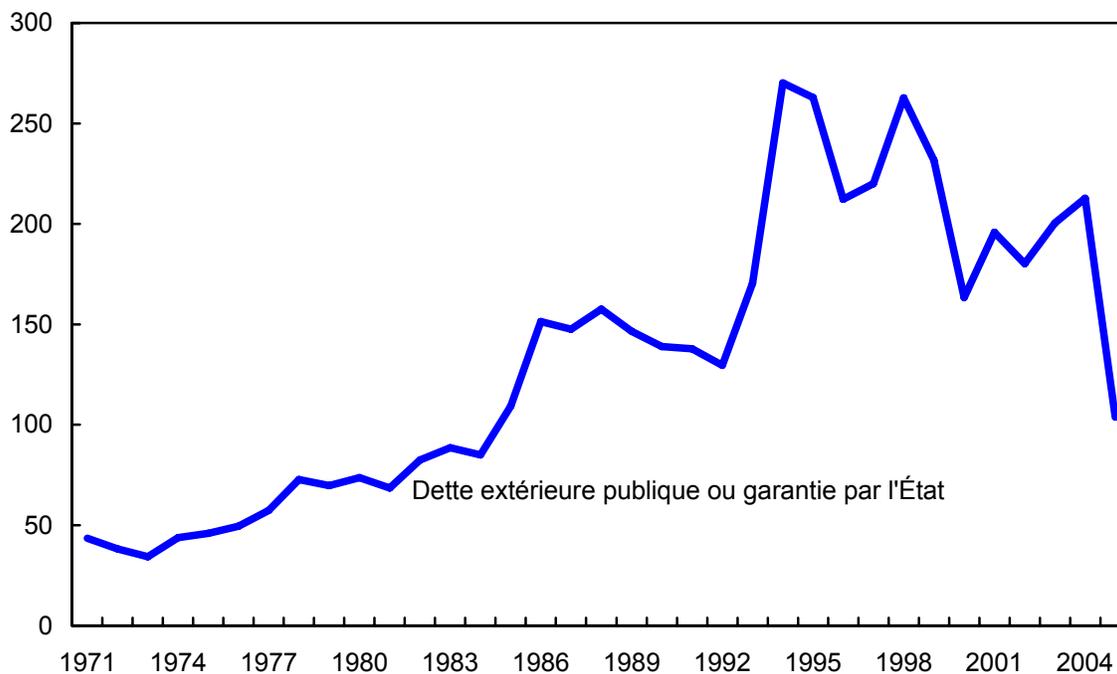
19. **Le déficit budgétaire non pétrolier du Congo est un des plus élevés d'Afrique subsaharienne (graphique 8) et ce pays possède en outre des ressources pétrolières limitées.** Le solde primaire hors pétrole s'est également détérioré depuis 2003. Il est clair que des déficits aussi élevés ne sont pas viables étant donné qu'il est prévu que la production pétrolière atteigne un pic en 2010 et que les réserves s'épuisent ensuite au bout d'environ 20 ans. Les autorités ont mis en partie les dérapages de 2006 sur le compte d'une hausse des dépenses consacrées à la sécurité (en raison des conflits dans des pays voisins), du tour du Congo à la présidence de l'Union africaine et d'investissements prioritaires urgents.

### Graphique 7. République du Congo — Principaux indicateurs budgétaires, 1971–2005

*Après le boom pétrolier des années 70, le Congo a mis en oeuvre des politiques budgétaires hautement procycliques...*



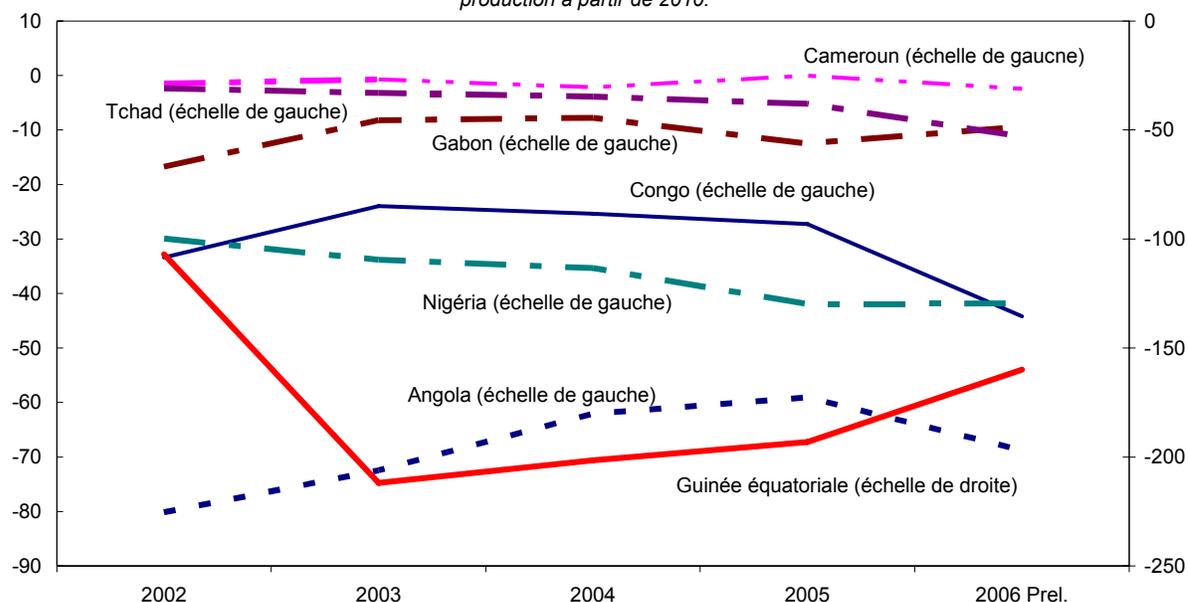
*...qui ont conduit au fardeau de la dette le plus lourd d'Afrique au milieu des années 90.*



Sources : Autorités congolaises; estimations des services du FMI; indicateurs du développement dans le monde.

Graphique 8. Pays producteurs de pétrole — Solde primaire non pétrolier, 2002–06  
(Pourcentage du PIB non pétrolier)

Le Congo présente un des déficits non pétroliers les plus lourds d'Afrique malgré la baisse prévue de la production à partir de 2010.



Source : Estimations des services du FMI.

Tableau du texte. République du Congo: Déficit primaire non pétrolier viable avec formation d'habitudes et période de rattrapage, 2005–55

	2005	2006-10	2011-15	2016-20	2021-55
		Moyennes annuelles			
<i>Paramètres de référence</i> <sup>1</sup>					
Solde primaire (pourcentage du PIB)	20.1	27.2	21.5	14.6	-6.9
Solde primaire non pétrolier (pourcentage du PIB non pétrolier)	-29.0	-24.4	-17.5	-14.2	-13.4
<i>Taux d'intérêt plus bas à long terme</i> <sup>2</sup>					
Solde primaire (pourcentage du PIB)	21.2	29.9	25.6	19.2	-0.2
Solde primaire non pétrolier (pourcentage du PIB non pétrolier)	-29.0	-17.7	-8.9	-6.5	-6.0
<i>Taux de croissance plus élevé à long terme</i> <sup>3</sup>					
Solde primaire (pourcentage du PIB)	21.2	29.8	25.7	19.0	-0.4
Solde primaire non pétrolier (pourcentage du PIB non pétrolier)	-29.0	-17.4	-8.5	-6.1	-5.6

Sources : Projections des services du FMI fondées sur Carcillo, Leigh et Villafuerte (à paraître).

<sup>1</sup> Taux de croissance de 6,5 % et taux d'intérêt réel de 4,4 % pour 2006-10, et taux de croissance de 2 % et taux d'intérêt réel de 4 % après 2016.

<sup>2</sup> Les mêmes que dans le scénario de référence, exception faite d'un taux de croissance de 2 % et d'un taux d'intérêt réel de 3 % après 2016.

<sup>3</sup> Les mêmes que dans le scénario de référence, exception faite d'un taux de croissance de 3 % et d'un taux d'intérêt réel de 4 % après 2016.

20. **La mission a insisté sur l'urgence d'adopter une stratégie budgétaire à moyen terme qui traiterait explicitement du problème des ressources pétrolières limitées du Congo et de ses besoins en matière de développement.** Elle a proposé d'ancrer cette stratégie dans la perspective d'un solde budgétaire primaire non pétrolier viable en permanence (chapitre II du rapport sur les questions générales). Cette stratégie fixerait les

dépenses publiques à un niveau constant en pourcentage du PIB, même après l'épuisement des ressources pétrolières, en comptant sur de nouveaux actifs financiers dont les revenus d'intérêts suffiraient pour financer une hausse des dépenses. On estime que ce déficit primaire non pétrolier viable devrait s'établir à environ 13 % du PIB non pétrolier, soit beaucoup moins que les taux de 27 et 44 % obtenus respectivement en 2005 et 2006 (tableau du texte).<sup>4</sup> Compte tenu de l'ampleur du déficit, la politique budgétaire devrait chercher à atteindre les niveaux de déficit jugés viables graduellement, au cours des 15 prochaines années, tout en ménageant une marge de manœuvre pour répondre aux besoins de dépenses prioritaires.

Tableau du texte. République du Congo: Dépenses en capital de l'État, 2005–07

	2005	2006		2007
		Prog.	Prél.	FMI
Dépenses en capital de l'État				
Milliards de FCFA	170.2	286.0	342.1	400.0
Pourcentage du PIB	5.4	7.4	8.9	11.9
Pourcentage du PIB non pétrolier	13.6	21.1	25.3	26.0

Source : Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

21. **Pour 2007, la mission a engagé vivement les autorités à adopter un budget propre à rétablir la stabilité macroéconomique.** Les recettes pétrolières diminueraient à cause du ralentissement de la production découlant de l'arrivée à maturité des gisements de pétrole et de la chute des cours internationaux. La mission a proposé de réduire légèrement les dépenses primaires courantes pour prendre en compte la baisse des transferts à la raffinerie, en même temps qu'on porterait les dépenses en capital à environ 12 % du PIB. Le solde primaire non pétrolier reculerait ainsi d'environ 5½ points de pourcentage pour atteindre 38,6 % du PIB non pétrolier. Tout en réduisant les pressions inflationnistes, cette baisse contribuerait néanmoins à réduire le solde primaire non pétrolier de 10 % du PIB non pétrolier, par rapport à l'objectif programmé pour la deuxième revue.

<sup>4</sup> Incluant les dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Une analyse de la viabilité budgétaire ancrée dans une perspective de dépenses par habitant constantes (en termes réels) donne des résultats semblables.

22. **Les autorités sont convenues de la nécessité d'appliquer une politique budgétaire prudente à long terme, mais ont demandé à jouir d'une marge de manœuvre suffisante pour satisfaire aux besoins d'investissement prioritaires.** Pour 2007, elles ont fait valoir que les retombées sociales des projets de développement du transport ferroviaire, de la production d'électricité, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène publique compensaient largement les impacts négatifs sur le rendement des actifs financiers détenus par la BEAC. C'est la raison pour laquelle elles avaient proposé au départ de fixer à 15 % du PIB les dépenses en capital. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver un juste équilibre entre les considérations relatives à la viabilité budgétaire et les besoins du pays en matière de développement, la mission a fait valoir que l'orientation budgétaire préconisée par les autorités n'était pas viable. Elle a souligné la nécessité de procéder à des ajustements à partir de 2007 afin de ramener à terme le déficit primaire non pétrolier à un niveau viable. Les autorités ont par la suite présenté un budget conforme aux recommandations formulées par la mission, en ajoutant toutefois qu'elles souhaitaient discuter de la possibilité d'autoriser des dépenses en capital supplémentaires dans le cadre d'une éventuelle Loi de finances rectificative lorsque les mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques auraient été mises en œuvre. À cet égard, la mission a en outre souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) afin d'améliorer la transparence de la gestion des revenus pétroliers et la qualité des dépenses. Enfin, étant donné la hausse envisagée des avoirs nets de l'État dans le contexte de l'application de la stratégie budgétaire à moyen terme, la mission a invité instamment les autorités à chercher des moyens d'accroître le taux de rendement de leurs actifs financiers. L'accord conclu récemment en vue de modifier les politiques d'investissement de la BEAC afin d'accroître la rémunération des réserves pourrait être valable à cet égard.

23. **Les autorités ont accepté de ne plus contracter de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels.** Elles ont toutefois indiqué qu'elles ne partageaient pas le point de vue de la mission selon lequel les prêts concessionnels ne devraient être contractés que s'ils ne mettent pas en péril la viabilité de la dette et la bonne application de la stratégie du Congo visant à améliorer la transparence et la gouvernance. La mission a invité instamment les autorités à poursuivre leurs négociations avec l'ensemble des créanciers (y compris ceux qui ont engagé des poursuites contre le Congo) afin de définir des conditions de remboursement conformes aux dispositions de l'initiative PPTTE renforcée.

### **Amélioration de la gestion des finances publiques**

24. **La composition et la qualité des dépenses publiques se sont nettement détériorées en 2006.** Les dépenses d'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation ne s'établissaient plus qu'à 15 % du total des dépenses en capital. De plus, les subventions à la raffinerie de pétrole ont été sensiblement plus élevées que les dépenses consacrées à l'éducation primaire. Les dépenses courantes ont été effectuées pour une bonne part à l'aide de paiements par anticipation, et plusieurs contrats de projets d'investissement publics ont été attribués sans l'aide d'un système transparent de passation des marchés

publics et d'appels d'offres concurrentiels et ouverts. S'agissant de 2007, la mission n'a pas obtenu les informations adéquates qui lui auraient permis d'évaluer le projet d'augmentation des dépenses en capital soumis par les autorités. Les autorités ont accueilli favorablement les conseils donnés par la mission concernant la gestion des finances publiques (GFP) (encadré 2 et chapitre II du rapport sur les questions générales). Avec l'assistance de la Banque mondiale, elles ont plus tard tracé l'ébauche d'un plan d'action pour la GFP. Les services de la Banque mondiale et du FMI considèrent que ce plan d'action constitue un pas dans la bonne direction, mais qu'il convient encore de l'améliorer en fournissant des détails de chaque mesure envisagée et en préparant un addenda portant sur la réforme du processus de dépense et de la gestion des projets d'investissement publics.

### **Encadré 2. Recommandations de la mission sur les améliorations à apporter à la gestion des finances publiques**

En collaboration avec les services de la Banque mondiale, la mission a conseillé aux autorités de prendre les mesures qui suivent:

- Mettre en place une nouvelle **classification fonctionnelle du budget** afin d'améliorer la transparence et de suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté. Le FMI fournit au Congo une assistance technique à cette fin, mais les progrès ont été lents à venir jusqu'à maintenant.
- Se conformer aux dispositions de la **loi de finances organique**, en portant une attention particulière au partage des responsabilités en matière de dépenses d'investissement entre le Ministère des finances et le Ministère du plan.
- Limiter le recours **aux paiements par anticipation** conformément aux dispositions de la loi de finances organique.
- Simplifier les **transferts courants**, notamment en éliminant rapidement les subventions aux produits pétroliers raffinés sur place, afin d'accroître les dépenses d'infrastructure et celles favorables aux pauvres.
- Mettre en œuvre un nouveau système de gestion des **investissements publics** avec l'aide de la Banque mondiale afin de mieux aligner les dépenses d'investissement sur les priorités établies dans le DSRP.
- Adopter un nouveau **code de passation des marchés** conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Renforcer l'**administration des douanes**, la lutte contre la fraude fiscale et la corruption du côté des recettes.
- Améliorer le suivi de la **gestion des dépenses** avec l'assistance technique du FMI.

## Réduction du coût des activités économiques

25. **Le Congo est un des pays du monde où il est le plus difficile de faire des affaires.** Selon la base de données de la Banque mondiale, le coût du démarrage d'une entreprise, une législation du travail contraignante, les problèmes d'enregistrement des propriétés, les difficultés d'application des clauses des contrats, l'accès limité au crédit et les restrictions imposées au commerce transfrontalier préoccupent particulièrement (tableau 13). La mission a souligné qu'il était essentiel de libéraliser les prix de l'énergie et des produits de base, de renforcer la gouvernance, de développer le secteur financier et de promouvoir le commerce extérieur (rapport sur les questions générales, chapitres IV à VI).

26. **Les autorités ont reconnu que les prix administrés faussent l'affectation des ressources et favorisent le marché noir.** Bien qu'elles aient déréglementé le prix et l'importation du ciment en février 2007, elles n'ont pas favorisé une déréglementation rapide des prix d'autres produits importants, invoquant pour justifier leur position les préoccupations d'inflation et les pressions sociales. S'agissant des subventions aux produits pétroliers (1,9 % du PIB en 2006), les autorités sont convenues en principe d'accroître graduellement les prix du kérosène, de l'essence et du diesel. Elles ont fait valoir que toute augmentation des tarifs d'électricité serait inappropriée étant donné les pannes fréquentes qui frappent le pays, et qu'il conviendrait d'attendre dans ce cas l'achèvement des projets d'aménagement en cours.

27. **Pour attirer l'investissement étranger dans le secteur non pétrolier, les autorités doivent améliorer la gouvernance et la transparence.** La mission a souligné que des problèmes de gouvernance persistent. Reconnaisant que la corruption généralisée augmente le coût des activités économiques au Congo, les autorités se sont engagées à redoubler d'efforts pour établir des institutions transparentes et efficaces. Elles sont également convenues de sensibiliser le public aux mesures mises en place par les pouvoirs publics pour lutter contre la corruption (tableau du texte). Elles ont par ailleurs fait observer que la bonne gouvernance n'est pas un processus à sens unique et que les entreprises étrangères qui exploitent les ressources naturelles du Congo doivent également faire leur part à cet égard.

Tableau du texte. République du Congo: Indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale, 2005

	Congo	Moyenne de la CEMAC	Moyenne de l'Afrique subsaharienne
Indicateurs : <sup>1</sup>			
Voix et responsabilité	-0.7	-1.0	-0.5
Stabilité politique	1.2	-0.8	-0.5
Efficacité de l'État	-1.3	-1.1	-0.7
Qualité de la réglementation	-1.2	-0.7	-0.7
État de droit	-1.4	-0.8	-0.7
Lutte contre la corruption	-1.0	-0.7	-0.7

Source : Banque Mondiale.

<sup>1</sup> Les indicateurs sont mesurés selon une échelle de +5 à -5, zéro correspondant à la moyenne de l'échantillon.

28. **La mission a exprimé ses préoccupations devant l'accès limité aux services financiers au Congo et aux coûts élevés de ces services** (tableau du texte). Les autorités ont dit partager l'évaluation de la mission, mais elles ont fait valoir que le secteur financier congolais émerge à peine d'une longue et coûteuse période de restructuration qui n'a pas encore commencé à porter ses fruits. La mission a encouragé les autorités à i) élargir l'accès du public aux services financiers et en abaisser les coûts en favorisant la mise en place de nouveaux instruments financiers comme les cartes de crédit, les distributeurs automatiques de billets et les services de microcrédit; ii) stimuler la concurrence en cédant les droits de délivrance des permis à la COBAC, en libéralisant les taux des dépôts et des prêts, en aidant les institutions de microfinancement à concurrencer les banques et en encourageant la concurrence transfrontalière des pays membres de la CEMAC tel que recommandé par l'ESSF régionale de la CEMAC; et iii) renforcer le recouvrement des prêts et élargir la gamme des actifs donnés en garantie afin de promouvoir un rétrécissement de l'écart des taux d'intérêt.

Tableau de texte. Indicateurs financiers au Congo et dans d'autres pays africains, 2004

	Nombre de banques commerciales	M2/PIB (pourcentage)	Actifs des banques/PIB (pourcentage)	Crédit au secteur privé/PIB (pourcentage)	Crédit à l'administration centrale/PIB (pourcentage)	Détenteurs d'un compte bancaire (pourcentage de la population totale)
République du Congo	4	14,6	8,9	3,2	0,9	2,7
Moyennes pour :						
Pays d'Afrique subsaharienne	30	42,7	67,4	39,5	6,1	26,8
Pays à revenu moyen	30	59,9	96,0	70,2	6,7	41,2
Pays à faible revenu	30	27,6	38,3	12,3	5,5	7,6
Pays exportateurs de pétrole	53	20,0	33,6	11,1	3,5	7,1
Pays importateurs de pétrole	23	49,4	77,5	47,6	6,8	33,9
Pays de la zone CFA	9	20,4	16,1	11,8	1,5	3,9
Pays hors zone CFA	34	46,5	72,5	44,0	6,8	29,2

Source : Perspectives régionales de l'Afrique subsaharienne (mai 2006).

29. **Les autorités ont fait valoir que la libéralisation des taux d'intérêt n'est pas de leur ressort puisque la politique monétaire est établie à l'échelle régionale.** Elles ont soutenu que l'autorité nationale devrait conserver le droit de délivrer des permis aux banques pour protéger la santé du secteur bancaire. S'agissant de la délivrance de permis aux institutions de microfinance, elles se sont dites d'avis que la procédure actuelle devrait être conservée pour faire en sorte d'assurer la bonne qualité des nouveaux arrivants.

30. **Les progrès au chapitre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été lents à venir.** Les autorités ont reconnu que l'absence d'une Cellule d'information financière (CIF) au Congo empêchait la mise en œuvre du cadre juridique de lutte contre le blanchiment de capitaux au sein de la CEMAC. La mission s'est félicitée de l'élaboration par les autorités d'un projet de décret décrivant l'organisation, le fonctionnement et le financement de la CIF, ainsi que de leur intention de mettre sur pied rapidement cette cellule d'information. Les autorités ont organisé au cours du troisième trimestre de 2006 un atelier pour informer les intervenants du rôle de la CIF.

31. **Les pratiques commerciales utilisées aux niveaux régional et national nuisent aux échanges commerciaux du Congo avec l'extérieur.** Les autorités ont reconnu l'importance que revêt le commerce extérieur et ont insisté sur les avantages que le Congo pourrait en tirer dans le contexte de la transformation actuelle du port de Point Noire en une plaque tournante régionale du commerce. Tout en reconnaissant que les tarifs sont élevés et que les autres taxes sur les échanges ajoutent à la complexité de la politique commerciale de la CEMAC, elles ont fait valoir que les lacunes de l'infrastructure constituaient un obstacle encore plus important au commerce. La mission a également mentionné l'utilisation généralisée d'exemptions tarifaires (en particulier dans le secteur pétrolier) depuis 2004, qui suscite des préoccupations concernant la gouvernance et nuit au recouvrement des recettes; les exigences coûteuses en matière de documentation pour les importations et les exportations; et les lacunes de l'inspection avant expédition. Les autorités se sont montrées disposées à discuter des moyens de simplifier la structure des tarifs et des autres frais dans le cadre de la CEMAC, à éliminer les barrières non douanières et à renforcer l'administration des douanes. Elles recherchent une assistance technique pour lutter contre la fraude en douanes et recueillir des statistiques liées au commerce.

32. **La mission a rencontré des parlementaires ainsi que des représentants de la société civile, des syndicats et des associations d'employeurs.** Ces intervenants ont fait part de leurs graves préoccupations au sujet de la gouvernance et du coût des activités économiques au Congo. Ils se sont prononcés en faveur i) de la mise en place d'un comité de lutte contre la corruption au sein duquel la société civile serait adéquatement représentée; ii) de la présentation au Parlement d'une loi anti-corruption capable de s'attaquer aux problèmes de conflits d'intérêts dans la fonction publique et à lutter contre la fraude; iii) d'une réforme des procédures de passation de marchés publics.

33. **La base de données statistiques a besoin d'être améliorée.** En particulier, les données des comptes nationaux et les statistiques de balance des paiements ont besoin d'être actualisées. Les autorités se sont engagées à présenter une loi statistique en 2007.

#### IV. ENTRETIENS CONCERNANT UN NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

34. **Les entretiens relatifs à un programme de référence se poursuivent.** Comme la troisième revue est retardée à cause des dépassements de dépenses considérables et des retards de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures, les autorités ont demandé la mise en œuvre d'un programme de référence pendant la mission d'octobre 2006. Une deuxième série d'entretiens a eu lieu en février/mars 2007 à Washington. À l'issue de ces entretiens, les autorités ont présenté au Parlement à fin mars 2007 un budget conforme aux recommandations de la mission. Les entretiens portant sur le rythme et la nature des réformes structurelles se poursuivent.

#### V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

35. **Le Congo se trouve à la croisée des chemins.** La hausse des exportations de pétrole et des recettes budgétaires au cours des deux dernières années et les perspectives d'un allègement supplémentaire de la dette et de la consolidation de la paix pourraient ouvrir la voie à une croissance durable plus forte et à des progrès plus substantiels vers la réalisation des OMD. Tout dépend des choix stratégiques que feront les autorités au cours des quelques prochaines années.

36. **La mise en œuvre des politiques économiques a été décevante en 2006.** Les autorités ont augmenté leurs dépenses sans s'attaquer aux lacunes du contrôle budgétaire ni au manque de transparence du système de passation des marchés. Les dépenses supplémentaires ont surtout été consacrées à des projets d'équipement sous le contrôle de l'État. La politique budgétaire pèse donc ainsi sur la capacité d'absorption, comme en font foi l'augmentation de l'inflation et les problèmes d'approvisionnement. La loi de finances complémentaire adoptée en octobre 2006 est venue aggraver encore les dérapages budgétaires et mettre l'économie à rude épreuve.

37. **Il est impératif que le Congo évite de répéter le cycle d'expansion et de ralentissement qui a caractérisé les années 80, compte tenu en particulier de la baisse de la production pétrolière prévue pour la prochaine décennie.** Des politiques macroéconomiques saines, articulées autour d'une stratégie budgétaire viable, devraient permettre aux autorités de répondre à leurs besoins d'investissement pressants sans mettre en danger la stabilité macroéconomique ni la viabilité budgétaire. Si les données globales présentées dans le projet de budget pour 2007 paraissent dans l'ensemble appropriées, d'autres mesures seront requises pour améliorer la qualité et la composition des dépenses publiques. Les autorités devraient en outre définir les dépenses en capital à l'intérieur d'un

cadre simplifié de dépenses à moyen terme pour faire en sorte que les crédits budgétaires soient conformes aux priorités stratégiques de l'État.

38. **Il est crucial d'améliorer la gestion des finances publiques afin de créer des conditions propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté.** Les réformes principales qui permettront de créer un système solide de gestion des finances publiques comprennent l'ordonnancement des dépenses en fonction de priorités claires, la mise en place d'une classification fonctionnelle du budget, une révision de la gestion des investissements publics, l'élimination des paiements par anticipation, l'adoption d'un code de passation des marchés conforme aux meilleures pratiques internationales et la gestion transparente des ressources pétrolières.

39. **Une application plus rigoureuse du programme d'amélioration de la transparence et de la gouvernance permettrait de promouvoir la croissance.** À cet égard, le comité de lutte contre la corruption en voie d'être mis sur pied doit être indépendant et doit représenter la société civile. La mise en œuvre de la Loi contre la corruption devrait conduire à une amélioration de la gouvernance au sein de l'administration publique et fournir des moyens de gérer les conflits d'intérêts. Enfin, l'adoption des recommandations de l'audit de la concession pétrolière Marine XI permettrait de maximiser les recettes de l'État et d'établir des procédures plus transparentes d'attribution des concessions pétrolières.

40. **Le développement du secteur financier favoriserait la diversification de l'économie.** La faiblesse de l'intermédiation financière du Congo nuit aux investissements et à la croissance économique. Les réformes devraient inclure des mesures visant à simplifier les procédures d'octroi de licences, à améliorer l'accès aux services financiers et à accroître la transparence réglementaire. Il est regrettable que la privatisation d'une banque en difficulté, en 2006, ait été réalisée d'une manière non transparente et coûteuse.

41. **Le régime commercial a besoin d'être simplifié et d'être rendu plus transparent.** Il convient de mettre l'accent en priorité sur la réforme du commerce dans le contexte de la CEMAC, d'adopter un régime commercial transparent, de simplifier les formalités administratives qui compliquent les activités d'exportation et d'importation, et d'éliminer graduellement les exemptions. Les autorités sont également invitées à collaborer avec leurs partenaires de la CEMAC afin d'abaisser le tarif extérieur commun.

42. **Il convient d'abaisser les coûts de la pratique des affaires pour attirer l'investissement privé.** La libéralisation de la détermination du prix du ciment constitue un pas dans la bonne direction, mais les autorités devraient poursuivre leurs efforts en procédant à de vastes réformes destinées à libéraliser le marché intérieur de l'énergie et les prix des produits de base.

43. **Les résultats inégaux des efforts de mise en œuvre des mesures requises pour le déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTE sont préoccupants.** La mise en œuvre de correctifs pour réduire au minimum les retards et établir de meilleurs

antécédents dans le cadre d'un programme suivi par les services du FMI favoriserait la relance du programme appuyé par la FRPC, débloquant ainsi les ressources nécessaires à l'allègement de la dette et ouvrant la voie à une croissance plus rapide et à une réduction plus efficace de la pauvreté.

44. **Le Congo doit s'employer à améliorer la qualité, l'actualité et la couverture de ses données afin de permettre une surveillance et un suivi plus adéquats de la mise en œuvre du programme. Les données devraient être communiquées au FMI avec régularité et ponctualité.** Les autorités devraient solliciter une aide de l'extérieur afin d'améliorer la qualité de leurs données.

45. **Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV** se tiennent conformément aux dispositions de la décision portant sur les cycles de consultations approuvée le 14 juillet 2002.

Tableau 1. République du Congo — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–12<sup>1</sup>

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012
			Prog.	Est. pré.						
(Variation annuelle en pourcentage)										
Production et prix										
PIB à prix constants	3,6	7,7	7,4	6,4	-3,7	7,2	6,0	8,8	-1,1	3,5
Pétrolier	0,5	12,8	9,7	6,8	-1,7	8,8	5,0	13,5	-15,9	-3,7
Non pétrolier	5,2	5,3	6,3	6,3	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
PIB à prix courants	10,8	37,3	8,3	22,6	-13,3	15,1	6,6	12,4	-6,0	2,6
Déflateur du PIB <sup>2</sup>	6,9	27,4	0,8	15,2	-16,4	7,3	0,6	3,3	-4,9	-0,9
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,6	2,5	2,5	4,7	7,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de la période)	1,1	3,2	2,5	8,2	7,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	18,7	43,2	10,0	30,0	-24,8	16,0	4,9	13,9	-15,5	-3,4
Importations, f.à.b. (francs CFA)	21,1	17,8	16,0	19,3	-2,6	10,3	5,7	25,5	1,5	7,7
Volume des exportations	8,4	12,4	9,3	7,0	-2,0	8,5	5,0	12,9	-14,2	-2,3
Volume des importations	16,7	3,3	7,8	16,5	2,6	11,4	5,4	-3,5	2,4	8,6
Termes de l'échange (détérioration -)	12,5	22,2	9,0	9,0	-2,0	-2,4	-1,9	-1,9	0,0	0,0
Taux de change effectif nominal (fin de la période)	1,8	-0,6	...	3,2	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (fin de la période)	1,1	-0,4	...	8,4	...	...	...	...	...	...
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	21,6	67,0	12,7	44,6	-25,3	21,8	8,8	7,3	-7,4	1,0
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	25,8	92,3	10,6	50,1	-31,1	19,8	6,9	4,8	-15,0	-5,5
recettes non pétrolières	14,1	6,0	8,9	20,7	0,6	31,3	15,7	15,8	14,7	15,2
Dépenses totales	8,3	13,6	6,6	38,9	-4,2	3,1	4,4	4,9	5,4	3,5
Dépenses courantes	5,3	16,1	-12,2	19,8	-14,1	-7,1	2,4	3,7	4,3	-1,9
Dépenses en capital (y compris prêts nets)	18,5	5,9	70,4	103,7	15,4	18,3	6,7	6,2	6,6	9,2
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit <sup>3</sup>										
Avoirs intérieurs nets	-2,4	-86,3	-79,1	-114,3	-14,7	-61,7	-69,3	-82,3	-53,8	-51,5
Crédit intérieur	1,8	-73,0	-79,1	-114,3	-14,7	-61,7	-69,3	-82,3	-53,8	-51,5
Administration centrale	0,3	-74,9	-80,6	-116,0	-16,6	-63,4	-70,7	-83,7	-55,2	-52,9
Crédit à l'économie	1,2	0,3	1,5	1,6	2,0	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4
Masse monétaire au sens large	17,4	34,5	9,1	44,5	13,6	12,0	9,9	9,9	9,9	9,9
Vitesse de circulation (hors pétrole)	3,5	3,3	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
(En pourcentage du PIB)										
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	26,1	33,4	38,7	39,1	37,2	38,4	40,8	35,9	32,1	29,7
Investissement brut	24,2	22,4	24,7	23,8	29,7	28,5	29,7	28,3	30,9	31,9
Finances de l'administration centrale										
Recettes et dons	32,5	39,6	41,2	46,6	40,2	42,6	43,4	41,4	40,8	40,2
Dépenses totales	28,6	23,7	23,3	26,8	29,6	26,5	26,0	24,2	27,2	27,4
Solde global (déficit -, base engagements) <sup>4</sup>	3,9	15,9	17,9	19,8	10,6	16,0	17,4	17,2	13,7	12,8
Solde primaire (déficit -) <sup>5</sup>	10,5	21,2	20,1	23,9	13,8	18,7	19,8	19,4	16,2	14,6
Solde primaire non pétrolier (en pourcentage du PIB non pétrolier; - = déficit)	-25,3	-27,3	-32,1	-44,2	-38,6	-33,6	-31,1	-28,5	-26,1	-24,0
Solde courant <sup>6</sup>	1,8	10,9	14,0	15,3	7,6	9,9	11,0	7,6	1,2	-2,2
Dettes publiques extérieures (fin de la période)	212,7	103,2	...	78,2	85,7	73,0	46,9	41,7	44,0	43,6
(En pourcentage des exportations de biens et de services)										
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	14,4	11,8	6,9	12,9	10,9	5,6	5,2	2,6	3,8	1,6
Dette publique extérieure	252,2	120,0	103,4	86,0	107,3	91,0	59,4	52,1	60,6	63,4
(En pourcentage des recettes publiques totales, dons non compris)										
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	37,8	25,8	15,1	25,2	22,0	10,8	9,5	5,1	6,9	2,9
Dette publique extérieure	661,2	263,5	228,1	168,2	217,3	174,3	109,9	102,2	109,7	110,5
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)										
Réserves officielles brutes en devises	62,6	409,3	794,9	992,4	1,175,6	1,717,2	2,372,0	3,209,6	3,845,7	4,519,8
En mois d'importations, c.a.f.	1,3	7,3	12,2	14,9	18,1	24,0	31,3	33,8	39,9	43,5
En pourcentage du PIB	2,7	13,0	23,3	25,7	35,1	44,6	57,7	69,5	88,6	101,5
PIB nominal	2,294	3,150	3,411	3,862	3,349	3,854	4,110	4,619	4,341	4,455
Cours mondial du pétrole (dollars EU par baril) <sup>7</sup>	38,2	54,4	51,3	65,0	50,8	54,8	54,5	55,3	53,8	53,3
Production de pétrole (millions de barils)	82,1	92,6	101,5	98,8	97,2	105,7	111,0	126,0	106,0	102,1
Recettes pétrolières éventuelles exceptionnelles <sup>8</sup>	0,0	0,0	346,4	0,0	345,5	376,4	389,9	437,9	240,7	231,9

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Étant donné le changement structurel du PIB provoqué à partir de 2005 par la hausse sensible des cours du pétrole, certains des ratios calculés sur le PIB risquent de ne pas pouvoir se comparer aux ratios antérieurs.<sup>2</sup> Les projections pour le déflateur du PIB sont fondées sur les projections des termes de l'échange, lesquelles prennent en compte un facteur de prudence, c'est-à-dire une réduction des prix projetés du pétrole de 10 dollars EU par baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale.<sup>3</sup> La baisse importante des actifs intérieurs nets pour la période de projection reflète une accumulation importante d'actifs dans le compte de stabilisation des recettes pétrolières.<sup>4</sup> Dons compris.<sup>5</sup> Recettes (dons non compris) moins dépenses courantes hors intérêts, moins dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et prêts nets.<sup>6</sup> Y compris transferts publics.<sup>7</sup> À compter de 2006, les prévisions de recettes pétrolières prennent en compte un facteur de prudence, c'est-à-dire une réduction des prix projetés du pétrole de 10 dollars EU par baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale.<sup>8</sup> Recettes supplémentaires qui seraient générées en utilisant les prévisions des cours mondiaux du pétrole des Perspectives de l'économie mondiale, c'est-à-dire sans appliquer le facteur de prudence.



Tableau 2. République du Congo — Opérations financières de l'administration centrale, 2004–12 (fin)

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012
			Prog.	Est. pré.						
(En pourcentage du PIB)										
Recettes et dons	32.5	39.6	41.2	46.6	40.2	42.6	43.4	41.4	40.8	40.2
Recettes	32.2	39.4	40.1	46.5	39.5	41.9	42.7	40.8	40.1	39.5
Recettes pétrolières	23.1	32.4	33.1	39.6	31.5	32.8	32.9	30.6	27.7	25.5
Recettes non pétrolières	9.0	7.0	7.0	6.9	8.0	9.1	9.9	10.2	12.4	13.9
Dépenses totales	28.6	23.7	23.2	26.7	29.6	26.5	26.0	24.2	27.2	27.4
Dépenses primaires	21.6	18.1	20.0	22.6	25.7	23.2	22.9	21.4	23.9	24.8
<i>Dont</i> : dépenses en faveur des pauvres	4.5	4.9	6.1	5.4	6.8	6.8	...	...	...	...
Courantes	16.0	13.2	13.5	13.8	15.4	12.5	12.3	11.5	12.7	12.8
Salaires	5.4	4.1	3.9	3.5	4.2	4.0	3.9	3.6	3.9	3.9
Autres	10.7	9.1	9.6	10.4	11.2	8.5	8.4	7.9	8.8	8.9
Dépenses d'équipement et prêts nets	5.6	4.9	6.4	8.8	10.3	10.7	10.6	10.0	11.2	12.0
Intérêts	5.6	5.0	1.3	4.0	2.2	1.8	1.4	1.2	1.3	0.6
Dépenses d'équipement financées sur ress. ext.	1.4	0.5	2.1	0.2	1.7	1.6	1.7	1.6	1.9	2.0
Solde global, base engagements <sup>3</sup>	3.9	15.9	17.9	19.8	10.6	16.0	17.4	17.2	13.7	12.8
Solde primaire	10.5	21.2	20.1	23.9	13.8	18.7	19.8	19.4	16.2	14.6
<i>Dont</i> : solde primaire non pétrolier	-12.0	-10.8	-12.7	-15.5	-17.7	-15.0	-14.3	-12.8	-13.7	-13.5
(En pourcentage du PIB non pétrolier)										
Recettes non pétrolières	19.1	17.6	17.8	19.6	17.4	20.4	21.4	22.6	23.6	24.7
Salaires	11.3	10.4	10.0	9.9	9.2	8.9	8.4	7.9	7.4	7.0
Dépenses primaires	45.5	45.8	50.5	64.5	55.9	51.8	49.7	47.6	45.4	44.0
Solde primaire non pétrolier <sup>4</sup>	-25.3	-27.3	-32.1	-44.2	-38.6	-33.6	-31.1	-28.5	-26.1	-24.0
(Milliards de francs CFA)										
Pour mémoire :										
Recettes pétrolières éventuelles exceptionnelles <sup>5</sup>	0.0	0	346	0	345	376	390	438	241	232
PIB aux prix courants du marché	2294	3150	3411	3862	3349	3854	4110	4619	4341	4455
PIB non pétrolier aux prix du marché	1089	1247	1347	1354	1538	1723	1893	2080	2286	2512
Dépenses en faveur des pauvres	102.8	155.3	208.8	208.8	229.3	262.3	...	...	...	...

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Une partie des recettes pétrolières excédentaires (qui apparaissent lorsque les coûts d'exploitation des entreprises sont inférieurs aux limites prescrites dans les accords de partage de la production) est utilisée automatiquement pour couvrir un passif existant (HydroCongo).

<sup>2</sup> Recettes (dons non compris) moins dépenses courantes hors intérêts, moins dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et prêts nets.

<sup>3</sup> Dons compris.

<sup>4</sup> À l'exclusion des revenus d'investissement.

<sup>5</sup> À compter de 2006, les prévisions de recettes pétrolières prennent en compte un facteur de prudence, c'est-à-dire une réduction des prix projetés du pétrole de 10 dollars EU par baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale.

Tableau 3. République du Congo — Situation monétaire, 2004–07

	2004	2005 Est.	2006		2007 Proj.
			Prog.	Est. pré.	
(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	62,4	466,1	862,8	1.180,5	1.364,5
Banque centrale	47,3	393,3	789,9	987,7	1.171,6
Banques créatrices de monnaie	15,1	72,9	72,9	192,9	192,9
Avoirs intérieurs nets	271,8	-16,5	-372,1	-530,5	-625,9
Crédit intérieur net	270,1	26,2	-329,4	-487,9	-583,3
Crédit net au secteur public	185,1	-60,0	-422,5	-581,4	-689,5
Crédit net à l'État	188,8	-61,4	-423,9	-582,8	-690,9
Banque centrale	173,3	-23,0	-385,5	-574,6	-682,7
Banques créatrices de monnaie	15,5	-8,2	-38,4	-8,2	-8,2
Créances sur les organismes publics, net	-3,7	1,5	1,5	1,5	1,5
Crédit à l'économie	85,0	86,1	93,0	93,5	106,2
Autres postes (net)	1,7	-42,6	-42,6	-42,6	-42,6
Masse monétaire au sens large	334,2	449,7	490,7	650,0	738,6
Circulation fiduciaire hors banques	155,9	198,7	202,9	273,3	291,4
Dépôts à vue	122,9	189,0	211,1	291,2	339,9
Dépôts à terme	55,4	62,0	76,7	85,5	107,3
(Variation en % de la masse monétaire au sens large au début de l'année)					
Avoirs extérieurs nets	19,8	120,8	88,2	158,9	28,3
Avoirs intérieurs nets	-2,4	-86,3	-79,1	-114,3	-14,7
Crédit intérieur net	1,8	-73,0	-79,1	-114,3	-14,7
Crédit net à l'État	0,3	-74,9	-80,6	-116,0	-16,6
Crédit à l'économie	1,2	0,3	1,5	1,6	2,0
Masse monétaire au sens large	17,4	34,5	9,1	44,5	13,6
Pour mémoire :					
Vitesse de circulation de la monnaie					
PIB non pétrolier/ M2 moyen	3,5	3,3	2,7	2,7	2,7
PIB non pétrolier/ M2 fin de période	3,3	2,8	2,7	2,1	2,1
Croissance du PIB total (var. annuelle en %)	10,8	37,3	8,3	22,6	-13,3
Croissance du PIB non pétrolier (var. annuelle en %)	5,2	14,5	8,0	8,5	13,6
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	7,8	6,9	6,9	6,9	6,9

Sources : BEAC; calculs et projections des services du FMI.

Tableau 4. République du Congo — Balance des paiements, 2004–12  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Est.	Prog.	Est préél.						
Compte des transactions courantes	42	344	477	590	253	380	454	351	52	-100
Balance commerciale	1.222	1.895	2.059	2.536	1.731	2.052	2.146	2.340	1.784	1.595
Exportations, f.à.b.	1.792	2.567	2.839	3.336,8	2.510	2.911	3.055	3.480	2.941	2.841
Secteur pétrolier	1.502	2.282	2.501	3.035	2.195	2.571	2.687	3.078	2.506	2.370
Secteur non pétrolier	289	285	337	302	316	340	368	403	435	471
Importations, f.à.b.	-570	-671	-780	-800,7	-779	-860	-909	-1.140	-1.157	-1.246
Secteur pétrolier	-98	-124	-107	-123	-88	-93	-89	-101	-89	-92
État	-99	-119	-218	-248	-272	-318	-341	-363	-383	-415
Secteur privé non pétrolier	-373	-428	-454	-429	-420	-449	-479	-676	-685	-739
Solde des services	-602	-753	-720	-800	-628	-660	-665	-824	-791	-849
Revenu	-578	-798	-865	-1.145	-850	-1.011	-1.026	-1.165	-940	-845
Revenu du travail	-19	-33	-35	-43	-31	-36	-38	-44	-35	-33
Revenu des investissements	-559	-765	-830	-1.101	-819	-974	-988	-1.121	-905	-812
Transferts courants (net)	0	-1	4	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Compte de capital	9	7	38	6	26	27	29	30	32	33
Dons officiels	8	6	37	5	25	26	28	29	30	32
Autres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Compte des opérations financières	-122	-110	-119	-149	-167	143	172	457	552	741
Investissement direct (net)	297	386	410	472	375	407	356	425	361	391
Dont : secteur pétrolier	243	339	366	427	322	348	292	354	283	305
Investissement de portefeuille	-5	-5	-4	-4	-5	-5	-5	-5	-5	-5
Autres investissements	-414	-490	-524	-616	-538	-260	-179	37	196	355
Moyen et long terme	-232	-472	-302	-470	-324	-237	-236	-182	-158	-100
Secteur public	-141	-336	-151	-290	-193	-84	-76	-1	-9	42
Tirages	24	24	33	2	31	35	41	47	54	62
Projet	24	10	33	2	31	35	41	47	54	62
Programme	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-165	-360	-178	-292	-224	-119	-117	-48	-62	-20
Secteur privé	-91	-136	-150	-180	-131	-153	-160	-182	-150	-142
Secteur pétrolier	-84	-128	-140	-170	-123	-144	-151	-173	-141	-133
Secteur non pétrolier	-7	-8	-10	-10	-8	-9	-9	-9	-9	-9
Court terme	-182	-19	-222	-147	-214	-23	57	219	354	455
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-71	241	397	447	112	550	655	838	636	674
Financement	71	-241	-397	-447	-112	-550	-655	-838	-636	-674
Financement des réserves	-43	-346	-397	-594	-184	-544	-655	-838	-636	-674
FMI (net)	-6	-6	-2	19	21	10	-1	-3	-6	-11
Achats	0	0	0	21	21	11	0	0	0	0
Rachats	-6	-6	-2	-2	-1	-1	-1	-3	-6	-11
Autres réserves	-37	-340	-395	-613	-204	-554	-654	-835	-630	-663
Financement exceptionnel <sup>1</sup>	113	105	-6	147	72	-6	0	0	0	0
Variation nette des arriérés	-1.613	10	-6	-6	-6	-6	0	0	0	0
Annulation de dette	809	47	0	75	26	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de dette	917	48	0	78	52	0	0	0	0	0
Déficit de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Solde courant <sup>2</sup>	1,8	10,9	14,0	15,3	7,6	9,9	11,0	7,6	1,2	-2,2
Volume des exportations	8,4	12,4	9,3	7,0	-2,0	8,5	5,0	12,9	-14,2	-2,3
Volume des importations	16,7	3,3	7,8	16,5	2,6	11,4	5,4	-3,5	2,4	8,6
Prix des exportations	16,7	39,4	17,3	11,6	-7,1	-3,3	-1,6	-1,8	-0,8	-0,9
Prix des importations	3,8	14,0	7,6	2,4	-5,2	-10,5	-5,5	3,0	-3,1	-8,7
Termes de l'échange	12,5	22,2	9,0	9,0	-2,0	-2,4	-1,9	-1,9	0,0	0,0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris l'allègement de la dette par le Club de Paris.

<sup>2</sup> En pourcentage du PIB.

Tableau 5. République du Congo — Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2015 Cible
<b>Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>				
<b>Cible 1:</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes qui gagnent moins de 1 \$EU par jour				
1. Population en-deçà de 1\$EU par jour (en %)	...	...	...	
2. Ratio pauvreté à 1\$EU par jour (en %)	...	...	...	
3. Part de revenu ou consommation des 20 % les plus pauvres (en %)	...	...	...	
<b>Cible 2:</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim.				
4. Prévalence de la malnutrition infantile (en % d'enfants de moins de 5 ans)	...	...	...	
5. Population en deçà du niveau minimum de consommation énergétique diététique (en %)	37.0	42.0	30.0	[18.5]
<b>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b>				
<b>Cible 3:</b> Assurer que, d'ici 2015, les enfants seront en mesure de terminer un cycle complet d'enseignement primaire.				
6. Taux net de scolarisation dans le primaire (% du groupe d'âge pertinent)	...	...	...	
7. Proportion d'élèves achevant la cinquième du primaire (en %)	62.3	55.1	...	
8. Taux d'alphabétisation (en %, 15 à 24 ans)	92.5	95.6	97.6	[100.0]
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes</b>				
<b>Cible 4:</b> Éliminer les disparités entre les sexes entre l'enseignement primaire et secondaire, de préférence avant 2005, et pour tous les niveaux d'éducation avant 2015.				
9. Rapports filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (en %)	82.7	84.4	87.2	
10. Taux d'alphabétisation des jeunes femmes par rapport aux hommes (en %, des 15 à 24 ans)	95.2	97.6	98.7	
11. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole (en %)	...	...	...	
12. Proportion de femmes occupant des sièges au parlement national (en %)	14.0	2.0	12.0	
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</b>				
<b>Cible 5:</b> Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité infantile - 5 ans				
13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)	110.0	108.0	108.0	[73.3]
14. Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	83.0	81.0	81.0	
15. Enfants vaccinés contre la rougeole (% enfants moins de 12 mois)	75.0	38.0	35.0	
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>				
<b>Cible 6:</b> Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle.				
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100,000 naissances vivantes)	...	...	...	
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	...	...	...	
<b>Objectif 6. Combattre le VIH sida, le paludisme et d'autres maladies</b>				
<b>Cible 7:</b> D'ici 2015, avoir stoppé la progression du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle				
18. Taux de prévalence du sida parmi les femmes (en %, des 15 à 24 ans)	...	...	7.8	
19. Taux d'utilisation des contraceptifs (en % femmes de 15-49 ans)	...	...	...	
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/sida	...	...	78,000	
<b>Cible 8:</b> D'ici 2015, réduire de moitié l'incidence du paludisme et autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle				
21. Prévalence des décès associés au paludisme	...	...	...	
22. Proportion de la population dans zones à risques de paludisme; prévention et traitement	...	...	...	
23. Incidence de la tuberculose (pour 100,000 personnes)	...	...	338.2	
24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (en %)	...	79.0	97.0	

Tableau 5 (fin). République du Congo — Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2015 Cible
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>				
<b>Cible 9:</b> Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes. Renverser la tendance actuelle de déperditions des ressources environ.				
25. Surfaces forestières (% du total des terres)	65.1	...	64.6	
26. Zones nationales (% de la superficie totale)	...	4.5	4.5	
27. PIB par unité d'énergie utilisée (PPP \$ d'énergie pétrole)	1.7	2.7	3.3	
28. Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.9	0.7	0.8	
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides				
<b>Cible 10:</b> Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes sans accès à une eau potable sans danger				
30. Accès à une source d'eau meilleure (% de la population)	...	...	51.0	
<b>Cible 11:</b> Réussir avant 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis				
31. Accès à un meilleur système d'assainissement (% de la population)	...	...	14.0	
32. Accès à la sécurité d'occupation des logements (% de la population)	...	...	...	
<b>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>				
<b>Cible 16:</b> Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pour le travail productif des jeunes				
45. Taux de chômage de la population de 15 à 24 ans (total)	...	...	...	
<b>Cible 17:</b> Offrir un accès abordable aux médicaments essentiels				
46. Population avec accès aux médicaments essentiels abordables (en %)	...	...	...	
<b>Cible 18:</b> Mettre les nouvelles technologies à la portée de tous, notamment l'information et les communications				
47. Lignes fixes et portables (pour 1000 personnes)	...	8.6	55.3	
48. Ordinateurs personnels (pour 1000 personnes)	...	...	3.9	

Sources : Banque mondiale et estimations des services du FMI.

Note: Les indicateurs 12-15 et 22-24 sont exclus parce qu'ils ne peuvent être mesurés individuellement pour chaque pays. Ils concernent l'aide publique au développement, l'accès aux marchés et l'initiative PPTE.

Tableau 6. République du Congo — Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2004–08

	2004	2005	2006		2007	2008
			Est.	Prog.		
Prix (en dollars EU par baril, sauf indication contraire)						
Brent						
Prix internationaux <sup>1</sup>	38.3	54.4	61.3	65.0	60.8	64.8
Règle budgétaire <sup>2</sup>	...	54.4	51.3	65.0	50.8	54.8
Moyenne des mélanges congolais	34.7	48.6	46.1	60.5	46.5	51.0
Taux de change (francs CFA/dollars EU)	527.9	528.1	549.2	532.5	...	...
Brent (en milliers de francs CFA par baril)	20.2	28.7	28.1	34.6	25.3	27.2
Production (en millions de barils)						
Brut	82.1	92.6	101.5	98.8	97.2	105.7
Gaz naturel	79.2	89.8	98.6	95.7	94.3	103.2
	2.8	2.8	3.0	3.1	2.9	2.6
Recettes de l'État (en milliards de francs CFA) <sup>3</sup>						
Régulières	532.4	1,022	1,132	1,554	1,059	1,268
	526.1	1,018	1,128	1,530	1,054	1,263
<i>Dont</i> : pétrole vendu par la SNPC <sup>4</sup>	415.8	0.0	...	...	...	...
Bonus	4.3	2.1	0.0	20.0	0.0	0.0
Dividendes	2.0	2.2	4.0	4.0	5.0	5.0
Pourcentage des ventes brutes						
Recettes de l'État	35.0	42.8	43.8	48.1	46.8	47.1
Pour mémoire :						
Ventes brutes (milliards de francs CFA)	1,501.4	2,376.0	2,572.5	3,183.2	2,254.5	2,679.3
Recettes éventuelles exceptionnelles (milliards de francs CFA) <sup>5</sup>	0.0	0.0	346.4	0.0	345.5	376.4

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Perspectives de l'économie mondiale, FMI, janvier 2007.

<sup>2</sup> Référence pour la projection du prix des mélanges congolais et des recettes de l'État. À partir de 2006, les prévisions de recettes pétrolières prennent en compte un facteur de prudence, c'est-à-dire une réduction des prix projetés du pétrole de 10 dollars EU par baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale.

<sup>3</sup> Les recettes pétrolières qui figurent dans le tableau budgétaire comprennent les "Transferts à la CORAF" et les "Bonus", mais excluent les "Dividendes" (inclus dans les recettes non pétrolières).

<sup>4</sup> Pétrole vendu par la SNPC au nom de l'État.

<sup>5</sup> Recettes supplémentaires qui seraient générées si on utilisait les prévisions des cours mondiaux indiquées dans les Perspectives de l'économie mondiale, c'est-à-dire sans appliquer le facteur de prudence.

Tableau 7. République du Congo — Éléments des opérations financières de l'État, 2005–12  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est. préf.			Scénario d'ajustement			
Recettes intérieures	1,239.8	1,796.0	1,321.1	1,613.6	1,756.5	1,884.8	1,742.2	1,758.2
Pétrolières	1,019.8	1,530.5	1,054.0	1,262.9	1,350.6	1,414.9	1,203.2	1,137.5
Non pétrolières	220.0	265.5	267.1	350.7	405.8	469.9	539.0	620.7
Dépenses primaires intérieures <sup>1</sup>	-571.1	-873.4	-860.5	-893.1	-941.3	-990.1	-1,037.1	-1,106.0
Courantes	-417.2	-533.7	-516.3	-481.8	-504.9	-529.7	-549.6	-570.3
D'équipement	-153.9	-339.7	-344.2	-411.3	-436.4	-460.4	-487.4	-535.6
Solde budgétaire primaire de base	668.7	922.6	460.6	720.5	815.2	894.7	705.1	652.2
Service de la dette	-439.6	-535.5	-430.8	-252.1	-230.3	-134.1	-153.7	-76.4
Service courant de la dette	-372.5	-452.0	-329.8	-181.3	-174.4	-101.2	-120.9	-46.4
Dette intérieure	-41.3	-26.3	-10.8	-8.4	-7.9	-7.5	-7.1	-6.7
Dette extérieure	-331.2	-425.7	-319.0	-172.9	-166.6	-93.7	-113.8	-39.7
Dont : arriérés de la dette post-date butoir <sup>2</sup>	-149.4	-112.4	-81.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'arriérés	-67.1	-83.5	-101.0	-70.8	-55.9	-32.9	-32.8	-30.0
Intérieurs <sup>3</sup>	-67.1	-77.5	-95.0	-64.8	-55.9	-32.9	-32.8	-30.0
Extérieurs	0.0	-6.0	-6.0	-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire après service de la dette (+ = excédent)	229.1	387.1	29.8	468.4	584.9	760.6	551.4	575.8
Assurances de financement recensées	-229.1	-387.1	-29.8	-468.4	-584.9	-760.6	-551.4	-581.2
Financements intérieurs	-269.6	-540.0	-108.1	-468.4	-584.9	-760.6	-551.4	-581.2
Financements extérieurs	40.5	152.9	78.3	...	...	...	...	...

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Excluant les paiements d'intérêts et les investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>2</sup> Paiements dus sur les arriérés consolidés liés à la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

<sup>3</sup> Y compris le paiement des arriérés aux fonds de retraite qui, dans le tableau 2, font partie du financement intérieur net.

Service de la dette gagée sur les recettes pétrolières

Tableau 8. République du Congo — Besoins de financement extérieur, 2004–12  
(Milliards de francs CFA)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Est. préél.				Scénario d'ajustement				
Besoins	165.7	362.2	316.9	176.0	294.1	317.9	534.2	646.2	794.3
Compte courant, hors transferts officiels	-42.2	-344.1	-590.4	-252.8	-380.1	-453.7	-351.0	-52.5	100.2
Amortissement de la dette	165.2	360.3	291.6	223.8	119.3	116.7	47.7	62.5	20.1
Variation des actifs extérieurs nets (augmentation, +) <sup>1</sup>	36.7	339.9	613.4	204.5	554.0	654.0	834.6	630.0	663.4
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ressources	165.7	362.2	316.9	176.0	294.1	317.9	534.2	646.2	795.3
Transferts officiels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons officiels accordés aux projets	9.1	6.9	6.2	26.1	27.4	28.7	30.1	31.5	33.0
Décaissements de prêts publics à long terme	24.4	24.3	1.9	30.8	35.4	40.7	46.8	53.9	61.9
Programme	0.3	13.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Projet	24.4	10.4	1.9	30.8	35.4	40.7	46.8	53.9	61.9
Prêts gagés sur ressources pétrolières	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux privés (net)	18.7	226.5	140.6	25.6	226.7	248.4	457.3	560.8	699.3
Allègement de la dette	1,726	94.8	152.9	78.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation des ressources du FMI	0.0	0.0	21.3	21.2	10.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (augmentation, +)	-1,613	9.7	-6.0	-6.0	-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :									
Taux de change : francs CFA par dollar EU (moyenne)	527.6	526.6	522.4	...	...	...	...	...	...

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Excluant la variation de la position nette vis-à-vis du FMI.

Tableau 9. République du Congo — Dette extérieure, 2004–05

	Encours de la dette nominale arriérés compris, fin 2004		Encours de la dette nominale arriérés compris, fin 2005		Total des arriérés, fin 2005	
	Millions de dollars EU	Pourcentage du total	Millions de dollars EU	Pourcentage du total	Millions de dollars EU	Pourcentage du total
Total	9,248	100	6,667	100	2,935	100
Dette multilatérale	524	6	473	7	0	0
Banque africaine de développement	138	1	82	1	0	0
Fonds africain de développement	12	0	21	0	0	0
BADEA	21	0	18	0	0	0
Union européenne	40	0	33	0	0	0
IDA	270	3	290	4	0	0
FMI	29	0	26	0	0	0
Fonds de l'OPEP	13	0	11	0	0	0
Dette bilatérale et commerciale	8,725	94	6,194	93	2,841	97
Club de Paris	5,048	55	3,050	46	0	0
Post-date butoir	960	10	478	7	0	0
Pré-date butoir	4,088	44	2,571	39	0	0
Autres dettes officielles bilatérales	289	3	366	5	254	9
Algérie	20	0	21	0	21	1
Angola	60	1	77	1	77	3
Bulgarie	2	0	1	0	1	0
Chine	47	1	31	0	16	1
Cuba	1	0	2	0	1	0
Arabie Saoudite	64	1	60	1	60	2
Koweït	49	1	60	1	60	2
Libye	28	0	30	0	30	1
Roumanie	1	0	1	0	1	0
Dette commerciale	3,388	37	2,778	42	2,587	88
<i>Dont</i> : Club de Londres	2,177	24	2,021	30	2,021	69

Sources : Autorités congolaises; estimations des services du FMI et de la Banque Mondiale.

Tableau 10. République du Congo — Revenu et indicateurs sociaux, 1970–2002

	Dernière année complète			Même région/groupe de revenu	
	1970–75	1980–85	1990–2002	Afrique subsaharienne	Pays à revenu moyen supérieur
Population totale, milieu de l'année (millions)	1.4	1.9	3.1	688.9	2,494.6
Taux de croissance (moyenne annuelle, pourcentage)	2.7	2.8	2.9	2.4	1.9
Population urbaine (pourcentage de la population totale)	35.0	49.3	66.6	33.1	30.6
Taux de fécondité total (naissances par femme)	6.3	6.3	6.3	5.1	3.5
RNB par habitant (dollars EU)	530.0	1,060.0	610.0	450.0	430.0
Indice des prix à la consommation (1995=100)	...	60.6	136.0	...	...
Indice des prix des aliments (1995=100)	...	71.8	136.0	...	...
Dépenses publiques					
Santé	...	...	1.4	2.5	1.1
Education	7.8	4.6	4.2	3.4	3.1
Taux de scolarisation brut <sup>1</sup>					
Primaire	135.8	147.4	96.9	78	107
Secondaire	47.6	75.4	41.9	25	64
Tertiaire	2.6	6.3	5.0	3	14
Taux de vaccination					
Diphthérie-coqueluche-tétanos	...	54	41	54	65
Rougeole	...	67	37	58	65
Espérance de vie à la naissance					
Total	48	51	52	46	59
Garçons	45	48	50	45	58
Filles	51	54	54	47	60
Taux de mortalité					
Nourissons (par 1,000 naissances vivantes)	100	88	81	103	79
Enfants de moins de 5 ans (par 1,000 naissances vivantes)	160	125	108	174	121
Adultes (15-59 ans)					
Hommes (par 1,000 personnes)	514	408	475	519	310
Femmes (par 1,000 personnes)	395	298	406	461	259

Source : Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2004.

<sup>1</sup> Taux brut de scolarisation : la discontinuité des données entre 1997 et 1998 est due au passage de CITE76 à la CITE97; les ratios supérieurs à 100 trahissent des écarts entre les estimations de la population d'âge scolaire et les données de taux de scolarisation.

Tableau 11. République du Congo — Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs, mars–décembre 2006  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire; cumul à partir de janvier)<sup>1</sup>

	Fin mars 06			Fin juin 06		
	Proj.	Proj. aj.	Est.	Crit. réal.	Crit. réal. aj.	Est.
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>						
Solde budgétaire primaire (plancher)	174.7	238.9	167.7	262.3	455.3	347.1
Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (plafond) <sup>2</sup>	-79.6	-79.6	-51.0	-86.5	-86.5	-149.9
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou à long terme (y compris le crédit-bail) contractée ou garantie par l'État (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure (y compris le crédit-bail) assortie d'une échéance originale inférieure à un an (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les ressources pétrolières contractée par l'État ou en son nom (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette ext. non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiement des arriérés extérieurs (plancher) <sup>5</sup>	28.3	28.3	2.6	56.3	56.3	56.7
Nouveaux arriérés extérieurs de la dette non rééchelonnable <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiement des arriérés intérieurs (plafond)	21.8	21.8	16.2	43.5	43.5	31.3
Nouveaux arriérés intérieurs <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Indicateurs quantitatifs</b>						
Recettes non pétrolières	59.9	59.9	60.6	119.8	119.8	121.2
Investissement financé sur ressources intérieures (plafond)	43.2	43.2	106.2	150.0	150.0	207.0
<b>Pour mémoire :</b>						
Recettes pétrolières (milliards de francs CFA)	276.5	340.7	332.0	548.9	741.9	732.1
Prix (Brent, dollars EU/baril), moyenne trimestrielle	61.0	...	59.6	60.0	...	69.0
Taux de change (FCFA/dollar EU), moyenne trimestrielle	547.8	...	547.4	549.7	...	516.8
Prix du Brent (milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	33.4	...	32.6	33.0	...	35.7

<sup>1</sup> L'aide-mémoire technique joint au présent rapport fournit les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des facteurs d'ajustement correspondants.

<sup>2</sup> À l'exclusion des crédits du FMI.

<sup>3</sup> À l'exclusion des accords de rééchelonnement et des décaissements du FMI.

<sup>4</sup> Critère de réalisation continu.

<sup>5</sup> Paiements des arriérés consolidés de la dette post-date butoir aux créanciers du Club de Paris.

Tableau 12. République du Congo — Critères et repères de réalisation structurels  
à fin décembre 2006

Mesures	Date	Statut
<b>1. Critères de réalisation structurels</b>		
Achèvement par la Cour des comptes d'un rapport certifiant que les fonctionnaires (de l'État et des entreprises publiques) ne bénéficient pas personnellement des ventes de pétrole effectuées par la SNPC ou par ses filiales, et présentation de ce rapport aux autorités; publication du rapport sur le site Web du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	30 septembre 2006	Réalisé
Achèvement par un cabinet indépendant de réputation internationale d'une étude diagnostique de la stratégie de mise en marché de la SNPC concernant la vente du pétrole de l'État; présentation de ce rapport aux autorités.	31 décembre 2006	Non réalisé
<b>2. Repères structurels</b>		
Diffusion sur le site Web du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ) du rapport d'audit portant sur la délivrance du permis pour l'exploitation du gisement Marine XI en 2005.	30 septembre 2006	Réalisé en retard
Adoption d'un calendrier en vue de la suppression de toutes les subventions implicites pour les produits pétroliers raffinés dans un délai d'un an.	30 septembre 2006	Non réalisé
Mise sur pied — c'est-à-dire, adoption du mandat et nomination des membres — d'un comité de lutte contre la corruption conformément aux exigences des services de l'IDA et du FMI.	30 septembre 2006	Non réalisé
Achèvement par un cabinet indépendant de réputation internationale d'une étude diagnostique de la viabilité économique de la CORAF, et présentation de ce rapport aux autorités conformément au mandat donné à la satisfaction des services du FMI.	31 octobre 2006	Non réalisé
Achèvement par des cabinets de réputation internationale et conformément aux normes internationales d'audits des coûts du pétrole pour 2004 et 2005, pour l'ensemble des accords de partage de la production (définis dans ces accords), et présentation de ces audits aux autorités. Publication de ces audits sur le site Web du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	31 décembre 2006	Non réalisé

Tableau 12. République du Congo — Critères et repères de réalisation structurels à fin décembre 2006 (fin)

Mesures	Date	Statut
Présentation au Parlement d'un projet de loi anti-corruption incluant, entre autres, des règles relatives aux conflits d'intérêts et à la divulgation de renseignements financiers à l'intention des fonctionnaires. Les règles de divulgation de renseignements financiers stipuleraient que i) les hauts fonctionnaires (y compris ceux de l'État, des services publics et des entreprises publiques) doivent divulguer l'ampleur et l'origine de leurs revenus au moment de prendre leurs fonctions et tous les ans par la suite; et ii) les renseignements contenus dans ce rapport annuel doivent être communiqués à la Cour des comptes et certifiés par le Comité national de lutte contre la corruption. Ce comité devrait publier un résumé de ses observations dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.	31 décembre 2006	Non réalisé
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics par le Trésor.	Continu	Réalisé
Attestation trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale selon le même cahier des charges que les certifications pour 2003 et sans restriction quant à l'accès à l'information; publication des rapports sur le site Web du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	Continu, avec un délai d'un trimestre	Réalisé

Tableau 13. République du Congo — Étude de la Banque mondiale sur la conduite des affaires, 2007

Indicateur	Congo	Moyenne pour	
		l'Afrique	l'OCDE
<b>A. Création d'une entreprise</b>			
Nombre de procédures	8.0	11.0	6.2
Durée (jours)	71.0	61.8	16.6
Coût (% du revenu par habitant)	214.8	162.8	5.3
Capital minimum (% du revenu par habitant)	192.4	209.9	36.1
<b>B. Octroi de licences</b>			
Procédures (nombre)	15.0	17.7	14.0
Durée (jours)	175.0	230.2	149.5
Coût (% du revenu par habitant)	1243.0	1024.5	72.0
<b>C. Embauche et licenciement de travailleurs</b>			
Indice de difficulté d'embauche	78.0	44.3	27.0
Indice de la rigidité des horaires	60.0	52.0	45.2
Indice de la difficulté de licenciement	70.0	44.9	27.4
Indice de la rigidité de l'emploi	69.0	47.1	33.3
Frais d'embauche (% du salaire)	28.8	12.7	21.4
Coûts de licenciement (nombre de semaines de salaire)	41.2	71.2	31.3
<b>D. Enregistrement de propriété</b>			
Nombre de procédures	7.0	7.0	4.7
Durée (jours)	137.0	109.9	31.8
Coût (% de la valeur de la propriété par habitant)	27.2	11.6	4.3
<b>E. Obtention de crédit</b>			
Indice des droits légaux	3.0	4.2	6.3
Indice d'information en matière de crédit	2.0	1.3	5.0
Couverture par les registres publics (% des adultes)	1.4	1.5	8.4
Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0.0	3.8	60.8
<b>F. Protection des investisseurs</b>			
Indice de divulgation	4.0	4.4	6.3
Indice de responsabilité des administrateurs	5.0	4.5	5.0
Indice du pouvoir des actionnaires	6.0	5.2	6.6
Indice de protection des investisseurs	5.0	4.7	6.0
<b>G. Paiement des impôts</b>			
Paiements (nombre)	94.0	40.9	15.3
Durés (heures)	576.0	336.4	202.9
Impôt total à payer (% des bénéfices bruts)	57.3	71.2	47.8
<b>H. Échanges transfrontaliers</b>			
Documents pour l'exportation (nombre)	12.0	8.2	4.8
Durée pour l'exportation (jours)	50.0	40.0	10.5
Coût d'exportation (\$ EU par conteneur)	1732.0	1561.0	811.0
Documents pour l'importation (nombre)	15.0	12.2	5.9
Durée pour l'importation (jours)	62.0	51.5	12.2
Coût d'importation (\$ EU par conteneur)	2201.0	1947.0	883.0
<b>I. Exécution des contrats</b>			
Nombre de procédures	47.0	38.1	22.2
Durée (jours)	560.0	581.1	351.2
Coût (% de la dette)	45.6	42.2	11.2
<b>J. Fermeture d'une entreprise</b>			
Temps (années)	3.0	2.6	1.4
Coût (% de la valeur de l'entreprise)	24.0	16.0	7.1
Taux de recouvrement (cents par dollar)	19.4	17.7	74.0

Source : Base de données de la Banque Mondiale sur la conduite des affaires.

## Appendice I : République du Congo — Analyse de la viabilité de la dette extérieure et publique<sup>1</sup>

*Le niveau d'endettement du Congo et ses obligations au titre du service de la dette ont augmenté récemment après la réduction du fardeau de la dette découlant de l'allègement au titre de l'initiative PPTE observé en 2006. Deux scénarios élaborés dans le cadre de l'analyse de viabilité donnent à conclure qu'advenant le maintien des politiques actuelles, la probabilité de surendettement serait élevée à moins qu'on ne procède à d'importants ajustements budgétaires. Sur la foi des ratios d'endettement actuels et des résultats de la présente analyse, le risque de surendettement de la République du Congo est jugé élevé, même en tenant compte d'un allègement complet et sans condition de sa dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Le risque serait encore plus élevé si l'analyse supposait une assistance uniquement provisoire.*

### Contexte

1. **La viabilité de la dette publique extérieure et de la dette publique totale du Congo est évaluée à l'aide d'un cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi par les services de la Banque mondiale et du FMI.** L'analyse antérieure a été menée dans le contexte de l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative PPTE en mars 2006, à partir de données sur l'encours de la dette à fin 2004. La présente analyse suppose que le pays bénéficiera d'un allègement sans condition de sa dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM en 2009.
2. **En 2006, le montant de la dette extérieure était estimé à 6,5 milliards de dollars EU (tableau du texte), soit à 75 % du PIB.<sup>2</sup>** La majeure partie de cette dette était due aux créanciers bilatéraux officiels et aux créanciers commerciaux, dont les parts respectives s'établissaient à 42 et 50 % de l'encours; la part des créanciers multilatéraux n'était que de 8 %. La part de la dette due aux créanciers du Club de Paris est passée de 55 % du total en 2004 à 35 % en 2006 sous l'effet des mécanismes d'allègement classiques en 2005 ainsi que de l'aide intérimaire accordée par certains créanciers en 2006 après l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative PPTE.
3. **Les nouveaux emprunts ont entraîné une hausse sensible de l'encours de la dette et du fardeau du service de la dette.** Le Congo a contracté un prêt de 551 millions de

---

<sup>1</sup> Préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI.

<sup>2</sup> Cette analyse est fondée sur les données à fin juin 2006 fournies par les autorités lors de la mission d'octobre 2006. Les données à fin 2006 ne correspondent en conséquence qu'à des estimations préliminaires des services du FMI.

dollars EU auprès de la Chine à des conditions concessionnelles en décembre 2005, prêt qui vient s'ajouter à un autre prêt non enregistré de 238 millions de dollars contracté en 2003 et dont le remboursement est prévu en 2008. Par ailleurs, en juin 2006, les autorités congolaises ont contracté auprès de la Chine un prêt non concessionnel de 32 millions de dollars EU et ont signé un accord-cadre qui autorise des emprunts ultérieurs. Les détails financiers de cet accord n'ont toujours pas été communiqués aux services du FMI.

Tableau 1. République du Congo — Dette extérieure à fin 2006

	Encours de la dette		Total des allègements	
	Millions de dollars	Pourcentage de la dette totale	Millions de dollars	Pourcentage de la dette totale
Total	6,480	100	5,698	100
Dette multilatérale	501	8	389	7
Dette bilatérale	2,757	42	2,746	48
Membres du Club de Paris	2,292	35	2,292	40
Non membres du Club de Paris	465	7	432	8
Dette commerciale totale <sup>1</sup>	3,222	50	2,563	45
Pour mémoire :				
Fonds de stabilisation des recettes pétrolières <sup>2</sup>	1,031			
Dont : part de la dette faisant l'objet de poursuites (pourcentage)	103			

Source : Estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Club de Londres : données rapprochées au mois de mars 2006.

<sup>2</sup> Fin septembre 2006.

4. **Les données sur le service de la dette extérieure utilisées aux fins de la présente analyse reflètent l'obtention de la totalité des allègements de dette prévus par les mécanismes traditionnels ainsi que l'allègement supplémentaire accordé en vertu de l'initiative PPTE aux conditions de Cologne à compter de 2006** (tableau 1). Les paiements du service de la dette multilatérale sont ceux inclus dans le document relatif au point de décision au titre de l'Initiative PPTE de mars 2006. Les paiements au titre du service de la dette bilatérale et commerciale sont calculés en tenant compte : i) du point de décision au titre de l'initiative PPTE en mars 2006; et ii) d'un point d'achèvement qui devrait en principe être atteint en 2009. En supposant l'obtention de la totalité des allègements prévus en 2006, l'encours de la dette est estimé à 5,7 milliards de dollars EU. Par contre, si on exclut l'allègement accordé par les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ou par les créanciers commerciaux, l'encours de la dette à fin 2006 atteint 6,5 milliards.

5. **Selon les informations fournies par les autorités, les paiements du service de la dette extérieure correspondant aux nouveaux emprunts inclus dans l'analyse sont les suivants :**

- un prêt de 238 millions de dollars EU signé en 2003 et assorti d'une échéance de 15 ans, d'un taux d'intérêt de 0,2 % et d'une période de grâce de 5 ans;

- un prêt de 552 millions de dollars EU signé en décembre 2005 et assorti d'une échéance de 17 ans, d'un taux d'intérêt de 0,2 % et d'une période de grâce de 5 ans;
- un prêt non concessionnel de 250 millions de Renminbi assorti d'une échéance de 20 ans, d'un taux d'intérêt de 2 % (plus des frais de gestion initiaux de 3,5 % payés en 2006 et une commission d'engagement annuelle de 0,3 %) et d'une période de grâce de 8 ans;
- un prêt de 6 millions de dollars EU signé en 2005 avec la BADEA assorti d'une échéance de 20 ans, d'un taux d'intérêt de 1 % et d'une période de grâce de 10 ans.

On suppose par ailleurs que l'accord-cadre conclu avec la Chine en juin 2006 entraînera une hausse des paiements du service de la dette de 3,4 millions de dollars EU (équivalant à 10 % des paiements projetés du service de la nouvelle dette contractée auprès des créanciers non-membres du Club de Paris pour la période 2011–35)<sup>3</sup> à partir de 2011, reflétant l'application d'une période de grâce de 5 ans et des remboursements se terminant en 2025. Cette dernière hypothèse n'influe pas sur les conclusions de l'analyse.

6. **À fin 2006, la dette intérieure s'établissait à 345 milliards de FCFA (8,9 % du PIB) selon les informations fournies par les autorités congolaises.** Ce montant comprend la dette sociale (y compris les pensions) de 266 milliards de FCFA, la dette commerciale de 75 milliards de FCFA et la dette des entreprises publiques de 4 milliards de FCFA. Les arriérés représentent 99 % de l'encours de la dette intérieure. À fin 2006, la dette intérieure était inférieure de 175 milliards de FCFA à celle établie à fin 2005 à cause, surtout, de l'annulation d'une dette commerciale de 57 milliards de FCFA, d'un remboursement des arriérés de la dette sociale (y compris les pensions) de 57 milliards de FCFA et des paiements versés aux banques locales.

7. **L'analyse se penche sur deux scénarios :**

- un scénario qui suppose qu'il n'y aura pas d'ajustement, que les autorités maintiendront leurs politiques budgétaires actuelles et que le déficit primaire hors pétrole se maintiendra à 44,2 % du PIB non pétrolier en 2006 pour l'ensemble de la période de référence;
- un scénario de référence prévoyant une baisse tendancielle du déficit primaire non pétrolier de 24 % du PIB non pétrolier en 2012 et de 13 % d'ici la fin de la période de référence.

---

<sup>3</sup> Moyenne des paiements du service de la nouvelle dette aux créanciers non membres du Club de Paris prévue pour la période 2011-2035.

8. **Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les deux scénarios pour la période 2007-12 sont présentées au tableau 2.** À plus long terme, il est prévu que le PIB réel augmentera chaque année d'environ 5 %, tandis que l'inflation s'établira en moyenne à 3 %. Le volume des exportations devrait augmenter d'environ 3 % par année. On soustrait par ailleurs 10 dollars (facteur de prudence) au prix du baril de pétrole établi à 63 dollars dans les Perspectives de l'économie mondiale. Les deux scénarios supposent la même accumulation de réserves internationales brutes. On suppose en même temps que la production de pétrole commencera à baisser à partir de 2011. Dans le scénario sans ajustement, on suppose que l'écart de financement est financé sur ressources extérieures à des conditions non concessionnelles comme une dette commerciale. On suppose que les prêts non concessionnels sont assortis d'un taux d'intérêt de 5 %, d'une période de grâce d'un an et d'une échéance de 10 ans. Ces conditions sont les mêmes que celles prévues dans le document relatif au point de décision au titre de l'initiative PPTE. On suppose que la dette intérieure est entièrement amortie au cours des 10 années suivantes : on suppose que la dette commerciale est remboursée dans les 5 ans, et que la dette sociale est amortie sur 9 ans, avec des paiements annuels de 30 milliards de FCFA.

Tableau 2. République du Congo — Hypothèses macroéconomiques de référence, 2007–12  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Moyenne historique (1996- 2005)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Croissance du PIB réel	3.3	3.7	7.2	6.0	8.8	-1.1	3.5
Inflation	4.1	7.0	5.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Exportations de biens et services (en dollars EU)	16.7	-21.1	30.1	5.4	14.5	-14.9	-2.7
Importations de biens et services (en dollars EU)	7.8	2.0	13.2	5.7	25.9	1.5	8.6
Solde courant (pourcentage du PIB)	-4.0	7.6	9.9	11.0	7.6	1.2	-2.2
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs	...	29.1	35.8	34.5	33.7	35.4	34.4

Source : Projections des services du FMI.

## Viabilité de la dette extérieure et publique

9. **Le Congo obtient une faible note à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA).**<sup>4</sup> Cette note signifie que les seuils utilisés pour l'évaluation du risque de surendettement sont inférieurs à ceux utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'initiative

<sup>4</sup> Indépendamment ou selon qu'on utilise une moyenne mobile sur trois ans ou la classification de 2005.

PPTE : ratio valeur actuelle nette de la dette/exportations de 100 % et ratio valeur actuelle nette de la dette/recettes de 200 %. Le Congo a été jugé admissible à un allègement au titre de l'initiative PPTE sur la foi d'un seuil de la VAN du ratio dette/recettes de 250 %.

10. **Les perspectives de viabilité de la dette sont nettement différentes d'un scénario à l'autre.** En vertu du scénario sans ajustement, la dette du Congo en VAN dépassera tous les seuils de viabilité d'ici 2011 même en supposant un allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée. Par contre, comme le laisse conclure le scénario de référence, une stratégie budgétaire à moyen terme prévoyant une réduction du déficit non pétrolier permettrait de maintenir les ratios d'endettement en deçà des limites de viabilité.

11. **Selon le scénario de référence, la VAN du ratio dette extérieure/PIB devrait baisser graduellement, quoique moins rapidement que ne le prévoit le document relatif au point de décision au titre de l'initiative PPTE à cause de la dette extérieure nouvellement contractée.** On estime qu'à la fin de 2006, la VAN de la dette extérieure s'établissait à 75 % du PIB et à 87 % de la valeur des exportations alors qu'en 2005, elle atteignait respectivement 99 et 122 % du PIB et de la valeur des exportations (tableau 1). Le ratio VAN de la dette/PIB diminue régulièrement en vertu de ce scénario pour atteindre environ 12 % en 2026. L'évolution prévue dans le scénario de référence est très semblable à celle projetée dans l'AVD de pays à faible revenu publiée dans le document relatif au point de décision au titre de l'Initiative PPTE (graphique 1).

12. **Selon le scénario de référence, l'indicateur du service de la dette extérieure laisse également deviner un fardeau modéré de la dette.** Les niveaux projetés du service de la dette sont inférieurs au seuil indicatif à moyen ou à long terme. Les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/revenus augmentent néanmoins plus rapidement que prévu au point de décision PPTE, reflétant la dette extérieure nouvellement contractée dont les paiements dus au titre du service de la dette débuteront en 2011.

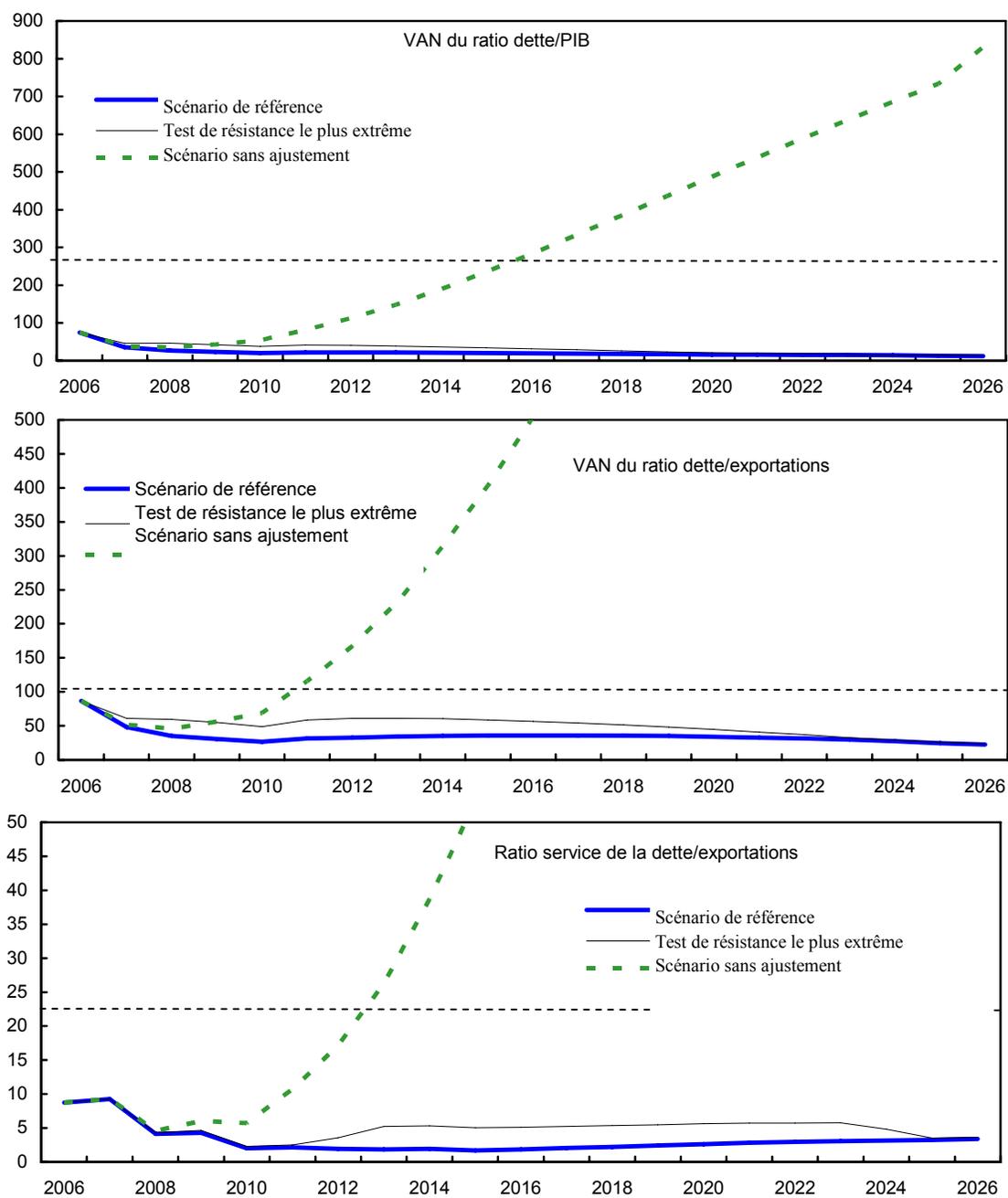
13. **Selon le scénario sans ajustement, la dette extérieure et la dette publique du Congo deviennent toutes deux non viables d'ici à 2011, malgré l'allègement accordé à fin 2009.** Les indicateurs de dette montrent invariablement que le Congo atteindrait des niveaux d'endettement supérieurs aux seuils indicatifs, en VAN, d'ici à 2011.

14. **Le graphique 2 illustre l'évolution de la dette publique intérieure et extérieure totales du Congo.** Selon le scénario sans ajustement, les ratios d'endettement (VAN de la dette/PIB, VAN de la dette/recettes et service de la dette/recettes) augmentent fortement à cause du déficit de financement cumulé. Par contre, selon le scénario de référence, les indicateurs de la dette publique se situent dans les limites de viabilité. En vertu de ce dernier scénario, il est projeté que le ratio VAN de la dette publique/recettes passe de 172 % en 2006 à 29 % d'ici à 2026. Il est également projeté que ratio service de la dette/recettes passe de 22 à moins de 2 % d'ici à 2015, mais qu'il augmente par la suite à cause des paiements de la dette nouvellement contractée (tableau 3 et graphique 2).

15. **Les résultats des tests de résistance dans le scénario de référence confirment la vulnérabilité du Congo à des chocs plausibles**, et notamment à une baisse de l'IDE, à un ralentissement de la croissance du PIB réel et à une dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar EU (tableau 4). Selon les résultats du test de résistance le plus extrême (un choc sur les flux non créateurs d'endettement), le ratio VAN de la dette/PIB se maintiendraient au-dessus de son seuil indicatif de 30 % jusqu'en 2016.

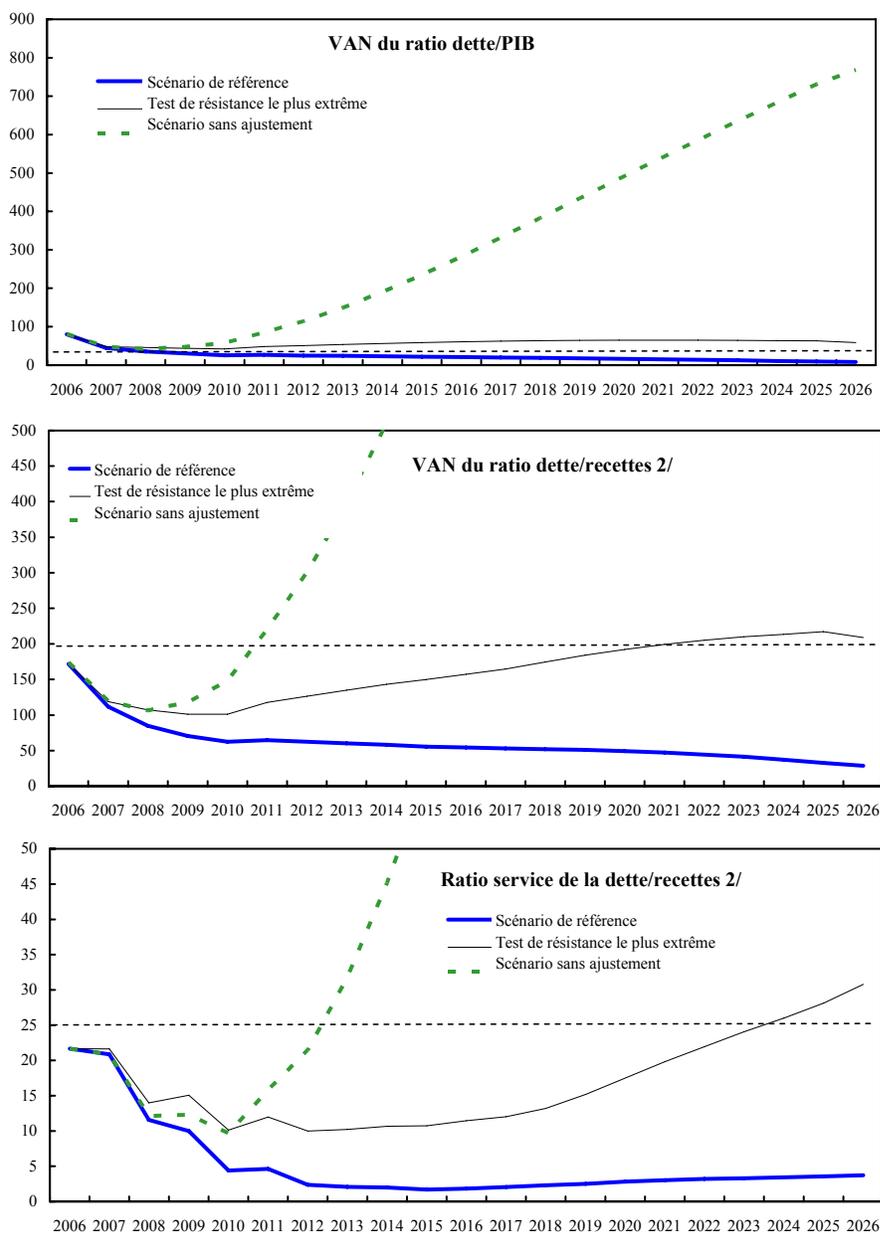
16. **En résumé, l'analyse montre qu'en raison du niveau élevé d'endettement du Congo, le maintien à long terme du déficit budgétaire non pétrolier met en danger la viabilité de la dette même si le point d'achèvement de l'initiative PPTE est atteint.** À défaut d'un ajustement budgétaire sensible, le Congo risque de voir son niveau d'endettement devenir excessif à l'intérieur des deux prochaines décennies puisque les indicateurs de la viabilité de la dette dépassent rapidement les seuils d'endettement indicatifs dépendant de l'action des autorités à l'intérieur de l'horizon fixé pour le scénario sans ajustement. Un ajustement des politiques — en particulier, une réduction des déficits non pétroliers à long terme — replacerait l'évolution de la dette du Congo sur une trajectoire viable. Il conviendrait toutefois pour cela d'appliquer des politiques macroéconomiques prudentes, ce qui met en lumière la nécessité de faire en sorte que les nouveaux emprunts contractés au cours de la période à venir soient moins élevés qu'ils ne l'ont été au cours des récentes années.

Graphique 1. République du Congo — Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État en vertu de divers scénarios, 2006-2026  
(En pourcentage)



Source : Projections et simulations des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo — Indicateurs de la dette publique en vertu de divers scénarios  
(En pourcentage)



Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2016.

2/ Recettes, dons compris.

Tableau 3. République du Congo — Analyse de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2006–26 1/  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeur actuelle 2005	Moyenne historique 6/ type 6/ Écart- type 6/	Projections									
			2006	2007	2008	2009	2010	2006-11 Moyenne	2016	2026	2012-26 Moyenne	
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	103.7		77.6	79.2	61.3	48.1	42.2		39.5	30.2		
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	103.7		77.6	79.2	61.3	48.1	42.2		39.5	30.2		
Variation de la dette extérieure	-108.9		-26.2	1.7	-18.0	-13.1	-5.9		-1.6	-0.8		
Flux générateurs d'endettement nets identifiés	-81.2		-32.9	-21.9	-29.7	-27.9	-25.6		-16.5	-10.3		
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	-12.8	7.9	-16.4	-8.3	-12.6	-14.6	-12.0		-7.2	-2.1	-3.0	
Déficit de la balance des biens et services	-60.2		-65.7	-51.7	-57.4	-56.4	-55.0		-35.1	-26.8		
Exportations	81.5		86.4	75.0	78.6	77.4	78.4		56.1	54.6		
Importations	21.3		20.7	23.3	21.2	21.0	23.4		21.0	27.8		
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	-0.2	-0.1	
Autres flux courants (négatifs = entrée nette)	47.4		49.2	43.3	44.7	41.8	43.0		28.0	24.8		
<b>IDE nets (négatifs = entrée) 2/</b>	-12.2	-9.4	-12.2	-11.2	-12.8	-10.5	-10.8		-8.1	-8.6	-8.2	
<b>Dynamique de la dette endogène 2/</b>	-56.2		-4.3	-2.4	-4.3	-2.8	-2.8		-1.2	0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.9		1.1	0.8	0.3	0.6	1.0		0.7	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-12.0		-5.4	-3.2	-4.6	-3.4	-3.7		-2.0	0.0		
Contribution des variations des prix et du taux de change	-46.1		6.8	23.6	11.7	14.8	19.7		14.9	9.5		
<b>Reliquat (3-4) 3/</b>	-27.7		-2.0	-1.1	0.1	-6.8	0.0		0.0	0.0		
dont : financement exceptionnel	-1.7											
VAN de la dette extérieure 4/	99.2		74.9	35.9	27.4	23.8	20.7		20.1	12.2		
En pourcentage des exportations	121.7		86.7	47.9	34.8	30.7	26.4		35.8	22.3		
<b>VAN de la dette CGE</b>	99.2		74.9	35.9	27.4	23.8	20.7		20.1	12.2		
En pourcentage des exportations	121.7		86.7	47.9	34.8	30.7	26.4		35.8	22.3		
Ratio service de la dette/exportations (%)	12.9		8.7	9.3	4.2	4.3	2.0		1.9	3.4		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (%)</b>	12.9		8.7	9.3	4.2	4.3	2.0		1.9	3.4		
Besoin de financement brut total (milliards de dollars EU)	-0.9		-1.6	-0.8	-1.8	-1.9	-2.1		-1.7	-1.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	96.2		9.7	-10.0	5.3	-1.5	-6.1		-5.5	-1.3		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>												
Croissance du PIB réel (%)	7.7	3.3	6.4	3.7	7.2	6.0	8.8		5.1	0.0	4.7	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	27.7	8.9	16.1	-12.4	15.7	0.9	3.9		3.2	1.0	-1.3	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	1.2	3.9	1.4	0.9	0.5	1.1	2.2		1.4	1.9	1.8	
Croissance des exportations de B&S (en dollars, %)	43.5	16.7	31.0	-21.1	30.1	5.4	14.5		7.5	2.2	1.5	
Croissance des importations de B&S (en dollars, %)	18.0	7.8	20.2	2.0	13.2	5.7	25.9		11.4	8.8	4.3	
Élément don des nouveaux emprunts publics (%)	...	...	31.2	29.1	35.8	34.5	33.7		33.0	37.7	31.0	
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de dollars EU)	6.0		7.4	6.7	8.3	8.9	10.1		11.9	15.4		

Source : Simulations des services du FMI.

1/ Dette extérieure tant publique que privée.

2/ Méthode de calcul :  $[r - g - \rho(1-g)] / (1+g+p+g\rho)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente ; g = taux de croissance du PIB réel et  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Y compris financement exceptionnel (variation des arriérés et allègement de la dette) ; variation des avoirs extérieurs bruts et réévaluations. Les projections incluent aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ La VAN de la dette privée est supposée égale à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêts courantes divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les dix années précédentes, sous réserve des données disponibles.

Tableau 4. République du Congo — Analyses de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2006–26  
(En pourcentage)

	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2016	2020	2026
<b>Ratio VAN de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	75	36	27	24	21	20	16	12
<b>A. Autres scénarios</b>					20			
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007–26 1/	75	41	53	64	76	89	83	59
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007–26 2/	75	36	27	24	21	21	17	14
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	75	37	30	26	23	22	18	14
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–	75	27	29	26	22	22	17	12
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	75	38	40	35	30	29	24	18
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2	75	46	47	43	38	32	21	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart-type	75	19	13	8	6	13	15	15
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	75	55	42	36	31	31	24	19
<b>Ratio VAN de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	87	48	35	31	26	36	34	22
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007–26 1/	87	55	67	83	96	158	174	108
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007–26 2/	87	48	35	31	27	38	37	26
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	87	48	35	31	26	36	34	22
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–	87	31	45	40	35	47	44	27
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	87	48	35	31	26	36	34	22
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2	87	61	59	55	49	56	45	23
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart-type	87	19	12	8	6	17	24	20
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	87	48	35	31	26	36	34	22
<b>Ratio du service de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	9	9	4	4	2	2	3	3
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007–26 1/	9	8	4	5	3	13	18	15
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007–26 2/	9	9	4	4	2	2	3	4
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	9	9	4	4	2	2	3	3
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–	9	8	5	5	2	3	4	4
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	9	9	4	4	2	2	3	3
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2/	9	9	4	5	2	5	6	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart-type	9	7	4	4	2	-1	0	3
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	9	9	4	4	2	2	3	3
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément de don supposé du financement résiduel (i.e., financement requis en plus du niveau de	31	31	31	31	31	31	31	31

Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Variables : croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), solde extérieur courant hors intérêts en % du PIB et flux non générateurs d'endettement. emprunts supérieur de 2 points au niveau de référence, mêmes échéance et période de différé.

3/ La valeur des exportation reste au niveau inférieur, mais le ratio solde extérieur courant/PIB revient au niveau de référence après les chocs, (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Transferts officiels et privés et IDE.

5/ Par dépréciation, on entend un pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100 %.

6/ Applicable à tous les tests de résistance, sauf A2 (financement à conditions moins favorables) – voir note 2.

Tableau 5. République du Congo — Analyse de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2003–26  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeur actuelle		Estimation					Projections					1012-16
	2005	Moyenne historique 5/	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026	Moyenne	Moyenne	
<b>Dette du secteur public</b> <sup>1/</sup>	121.1		82.7	88.0	72.3	56.6	48.8	51.0	41.2	19.9			
dont : libellée en devises	109.0		73.7	79.1	65.7	51.5	45.1	48.1	41.2	19.9			
Variation de la dette du secteur public	-92.8		-38.5	5.4	-15.7	-15.6	-7.8	2.2	-1.8	-2.2			
Flux générateurs d'endettement identifiés	-58.2		-53.0	0.1	-27.7	-51.1	-27.5	-14.8	-12.9	-1.5			
Déficit primaire	-20.9		-23.8	-12.8	-17.8	-18.9	-18.4	-15.0	-10.3	-0.2		-6.7	
Recettes et dons	39.6		46.6	40.2	42.6	43.4	41.5	40.9	38.5	28.1			
dont : dons	0.2		0.1	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6			
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.6		22.8	27.4	24.8	24.6	23.1	25.8	28.2	27.9			
Dynamique automatique de la dette	-34.0		-27.5	15.1	-10.1	-3.4	-5.4	4.0	-1.8	-0.9			
Contribution de l'écart entre les taux d'intérêt et de croissance	-17.7		-6.7	-0.6	-6.2	-3.9	-4.5	1.1	-2.1	-1.2			
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.4		0.6	2.4	-0.2	0.1	0.1	0.6	0.0	0.0			
dont : contribution du taux de croissance du PIB réel	-15.4		-7.3	-3.0	-5.9	-4.1	-4.6	0.6	-2.1	-1.2			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-16.3		-20.8	15.7	-3.9	0.5	-0.9	2.9	...	...			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-3.3		-1.6	-2.2	0.2	-28.8	-3.7	-3.8	-0.8	-0.4			
Produits des privatisations (négatifs)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Comptabilisation des engagements implicites ou conditionnels	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Allègement de la dette (PTE ou autres)	-3.3		-1.6	-2.2	0.2	-28.8	-3.7	-3.8	-0.8	-0.4			
Autres (préciser, p.ex. recapitalisation bancaire)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Reliquat, y compris variation des actifs	-34.5		14.5	5.2	12.0	35.4	19.7	17.0	11.1	11.1			
<b>VAN de la dette du secteur public</b>	56.7		80.1	44.8	36.0	30.6	25.8	26.5	20.9	8.0			
dont : libellée en devises	44.6		71.2	35.9	29.3	25.4	22.1	23.5	20.9	8.0			
dont : extérieure	44.6		71.2	35.9	29.3	25.4	22.1	23.5	20.9	8.0			
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Besoin de financement brut en milliards de dollars <sup>3/</sup>	-6.8		-13.7	-4.4	-12.9	-14.5	-16.5	-13.1	-9.1	-0.3			
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (%) <sup>4/</sup>	143.4		171.8	111.5	84.5	70.5	62.2	64.7	54.4	28.6			
dont : extérieure	112.7		152.6	89.3	68.9	58.5	53.3	57.5	54.4	28.6			
Ratio service de la dette/recettes (%) <sup>3/ 4/</sup>	35.7		21.7	20.9	11.6	10.0	4.4	4.6	1.8	3.7			
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	71.9		14.6	-18.2	-2.0	-3.2	-10.6	-17.2	-8.5	-2.0			
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
PIB nominal (monnaie locale)	3150		3862	3349	3854	4110	4619	4341	5497	11241			
Croissance du PIB réel (%)	7.7	3.3	6.4	3.7	7.2	6.0	8.8	-1.1	5.2	5.1	5.6	5.1	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en devises (%)	1.4	4.0	1.2	0.9	0.5	1.0	2.2	2.2	1.4	1.9	1.5	1.8	
Taux d'intérêt réel moyen de la dette en monnaie nationale (%)	-1.7	-2.4	17.1	12.5	19.8	11.4	10.2	0.6	6.1	10.1	...	-41.1	
Dépréciation du taux de change réel (% = dépréciation)	-9.0	-3.4	-20.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, %)	27.4	9.7	15.2	-4.8	6.2	1.8	2.4	0.8	3.6	2.5	2.7	2.5	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigées par le déflateur du PIB, %)	-12.8	5.5	30.1	9.3	-1.8	3.8	3.1	4.4	8.1	4.3	4.8	4.5	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	52.8	5.3	31.2	29.1	35.8	34.5	33.7	35.4	33.3	33.0	71.3	1.9	

Sources : Autorités congolaises, estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette publique non financière nette.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes et dons.

4/ Le service de la dette est la somme des intérêts et de l'amortissement du principal de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont calculés les dix dernières années, sous réserve des données disponibles.

Tableau 6. République du Congo — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2006–26

	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2026
<b>Ratio VAN de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	80	45	36	31	26	22	17	8
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	80	52	56	64	73	109	117	319
A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006	81	48	42	48	57	234	124	768
A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente 1/	80	45	37	33	29	35	41	45
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	80	48	46	44	42	59	65	59
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	80	58	65	59	52	50	40	28
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de 1/2 écart-type	80	56	64	59	53	55	46	34
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	80	63	53	50	43	39	28	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	80	54	44	39	33	30	22	13
<b>Ratio VAN de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	172	111	85	70	62	56	49	29
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	172	128	131	147	176	279	347	1126
A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006	174	119	106	118	148	631	353	2699
A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente 1/	172	113	88	76	70	90	123	161
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	172	119	107	101	101	150	192	209
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	172	144	154	136	125	129	120	99
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de 1/2 écart-type	172	139	150	135	127	140	138	120
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	172	158	124	115	104	99	84	59
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	172	135	104	89	80	77	66	45
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	22	21	12	10	4	2	3	4
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	22	21	18	23	22	21	33	46
A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006	22	21	12	12	10	60	8	397
A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente 1/	22	21	12	11	5	5	10	24
<b>B. Tests bornés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	22	22	14	15	10	11	18	31
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2007–08	22	21	22	28	12	6	14	17
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de 1/2 écart-type	22	21	21	27	13	7	15	19
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	22	21	12	11	6	3	4	7
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	22	21	19	13	6	3	5	8

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le taux de croissance du PIB réel serait égal au niveau de référence moins 1 écart-type, divisé par la racine carrée de 20 (nombre d'années de la période de projection).

2/ Recette et dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV—  
Annexe fournie à titre d'information**

Préparée par l'équipe des services du FMI chargé des consultations de 2007  
avec la République du Congo

Approuvée par Thomas Krueger et Anthony Boote

9 avril 2007

	Sommaire	Page
Annexes		
I. Relations avec le FMI .....		54
II. Relations avec le groupe de la Banque mondiale .....		57
III. République du Congo: questions d'ordre statistique.....		61

**Annexe I — République du Congo : Relations avec le FMI**  
(au 28 février 2007)

**I. Statut :** date d'adhésion : 10 juillet 1963; régime : article VIII

**II. Compte des ressources générales :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,07	99,37
Position dans la tranche de réserve	0,54	0,63

**III. Département des DTS :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,00
Avoirs	0,13	1,29

**IV. Encours des achats et prêts :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote part</u>
Accords FRPC	23,58	27,87

**V. Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	6 déc. 2004	5 juin 2008	54,99	23,58
FRPC	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	13,90
Confirmation	27 mai 1994	26 mai 1995	23,16	12,50

**VI. Projection des obligations financières envers le FMI (en millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :**

	<u>À échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	0,00	0,00	0,00	1,57	3,14
Commissions et intérêts	<u>0,42</u>	<u>0,53</u>	<u>0,53</u>	<u>0,52</u>	<u>0,51</u>
Total	0,42	0,53	0,53	2,10	3,66

## VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée en mars 2006.

I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	mars 2006
Aide engagée	
Par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) <sup>9</sup>	1679,00
<i>dont</i> : assistance du FMI (en millions de dollars EU)	8,08
(équivalent en millions de DTS)	5,64
Date du point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'assistance du FMI (en millions de DTS)	
Assistance mise à la disposition du pays membre	--
Assistance transitoire	--
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire sur produit des intérêts <sup>10</sup>	--

## VIII. Évaluation des sauvegardes :

La BEAC est l'institut d'émission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, dont la République du Congo est membre. Une évaluation des sauvegardes achevée le 30 août 2004 a permis de constater que la BEAC a mis en place un certain nombre de mesures visant à renforcer son dispositif de sauvegardes depuis l'évaluation de 2001, mais que des progrès doivent encore être accomplis dans des domaines clés (voir rapport du FMI n° 06/262; 30 juin 2006).

## IX. Régime de change :

La monnaie de la République du Congo est le franc CFA, qui est arrimé à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Au 31 décembre 2006, le DTS valait 749,30

<sup>1</sup> L'aide promise dans le cadre PPTE initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>10</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période transitoire.

francs CFA. Le Congo applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

#### **X. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les consultations pour 2004 ont commencé à Brazzaville en février 2004 et se sont achevées à Washington en mars 2004. Le rapport des services du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)) a été examiné par le Conseil d'administration le 10 juin 2004.

#### **XI. Participation au PESF :**

Sans objet.

#### **XII. Assistance technique :**

<b>Thème</b>	<b>Département</b>	<b>Expert</b>	<b>Date</b>
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	août 2006
Conseiller résident (secteur réel)	STA	M. Gbossa	depuis novembre 2005
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	octobre 2003
Statistiques multisectorielles	STA	MM. Marie, Maiga et M <sup>mes</sup> Fisher, Matei, Razin et Balvani	mai 2002
Expert résident (statistiques)	STA	M. Sin	depuis oct. 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	juin 2001
Budget, impôts et douane	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M <sup>me</sup> Tricoire	avril-mai 2001
Expert résident (fiscalité)	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	nov.1995-avr.1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	novembre 1994

#### **XIII. Représentant résident :**

Le représentant résident, M. Yaya Moussa, a pris ses fonctions en septembre 2005.

**Annexe II — République du Congo :  
Relations avec le Groupe de la Banque mondiale  
(au 26 mars 2007)**

**A. Partenariat pour la stratégie de développement de la République du Congo**

1. Après quatre conflits successifs (1993, 1997, 1998/99 et 2000/01), la paix civile a été progressivement rétablie à partir du cessez-le-feu intervenu en 2000 et l'accord de paix conclu en mars 2003 avec le dernier groupe rebelle actif. Depuis la conclusion du cessez-le-feu et l'adoption de la nouvelle constitution en 2002, le pays a largement renoué avec la paix, dans l'intérêt du peuple congolais. Le Congo achève ainsi une période de transition de cinq ans qui a notamment permis de valider le mandat du Président Denis Sassou-Nguesso et d'élire un Parlement et un Sénat en 2002. La communauté internationale a repris son assistance au Congo en 2001, après le règlement des arriérés envers la Banque mondiale et le FMI. L'accord FRPC approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2004 a ouvert la voie à l'aide financière d'autres bailleurs de fonds, notamment de la BAfD, ainsi qu'au rééchelonnement de la dette par le Club de Paris. Plus récemment, le passage du point de décision de l'initiative PPTE en mars 2006 a conduit au renforcement du dialogue ainsi qu'à l'engagement de la communauté internationale au Congo. Les déclencheurs du passage du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE sont les suivantes : i) élaboration d'un DSRP complet; ii) maintien de la stabilité macroéconomique; iii) alignement des dépenses publiques sur les secteurs prioritaires recensés dans le cadre du processus DSRP; iv) renforcement de la gestion des finances publiques; v) amélioration de la gouvernance qui régit la gestion des ressources naturelles; vi) amélioration de la réglementation du secteur des télécommunications; vii) amélioration des prestations en matière d'éducation, de santé et de prévention du VIH/SIDA; viii) transparence de la gestion de la dette extérieure.

2. Les principaux partenaires extérieurs pour le développement du Congo sont l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence française de développement (AFD), le PNUD, la Banque mondiale et le FMI. Les grands domaines d'intervention sont la gouvernance, l'aménagement urbain, les transports, la santé, l'éducation, l'environnement et les finances publiques. L'AFD et la BAfD ont publié en 2005, leur stratégie d'assistance au Congo pour la période 2005-07 tandis que la Banque mondiale prépare sa note de stratégie intérimaire pour les exercices 2007 et 2008.

**B. Stratégie d'assistance du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI)**

3. En 2001, la Banque a repris son assistance au Congo dans le cadre d'une stratégie d'appui transitoire (SAT). La première SAT pour le Congo (Rapport 21328-COB) destinée au cadrage des interventions sur la période 2000-02 a été entérinée par le Conseil le 16 janvier 2001. Elle mettait l'accent sur la consolidation du processus de paix et sur la reconstruction physique du pays. Le Conseil a entériné une deuxième SAT (pour 2003-05) en septembre 2003 (Rapport 26566-COB). La nouvelle stratégie visait à aider le Congo à sortir de la spirale des conflits et reposait sur quatre grands volets interdépendants : i) création d'emplois grâce à la croissance et à la diversification économiques; ii) repositionnement du secteur public et renforcement de ses capacités; iii) atténuation des risques à court et à moyen

terme pour l'environnement social; iv) apport de ressources pour soutenir le développement et la stabilité socioéconomiques à travers une aide extérieure et un allègement de la dette accrue. La Banque a fourni un appui financier et des conseils de politique dans ces domaines par des opérations de prêts et des activités hors prêts.

4. Au 26 mars, le portefeuille de prêts de la Banque à la République du Congo se composait de quatre opérations de l'IDA, correspondant à un montant total d'engagements de 87 millions de dollars EU, dont 58 millions décaissés. Le tableau 1 ci-dessous présente la synthèse du portefeuille de la Banque au Congo. Les opérations ont consisté à appuyer : i) la mise en œuvre des réformes visant à accroître la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques (crédit de redressement économique et projet de renforcement des capacités en matière de transparence et de gouvernance); ii) la réhabilitation de l'infrastructure socioéconomique et au développement rural (réhabilitation d'urgence de l'infrastructure et amélioration des conditions de vie, reconstruction d'urgence et appui communautaire, et éducation de base); iii) les politiques et programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA (projet d'appui à la santé et à la lutte contre le sida). Deux projets ont été récemment clôturés, le crédit de redressement économique à la fin décembre 2006 et le projet de réhabilitation d'urgence de l'infrastructure et d'amélioration des conditions de vie en janvier 2007. Un projet est à l'étude actuellement, celui de réhabilitation de l'agriculture et des routes rurales (20 millions de dollars EU). Un supplément au projet de renforcement des capacités en matière de transparence et de gouvernance est en préparation (15 millions de dollars EU; sous forme de don).

Tableau 1. République du Congo — Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous IDA)

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Opération	Date d'approbation	Entrée en vigueur	Date de clôture	Montant	Montant décaissé
Appui à l'éducation de base	23 sept. 2004	25 mars 2005	31 déc. 2008	20,0	9,1
MAP/VIH-SIDA et santé	20 avr. 2004	28 oct. 2004	30 juin 2009	19,0	11,0
Reconstruction d'urgence et appui communautaire	24 juin 2003	16 sept. 2003	31 déc. 2007	41,0	32,7
Transparence et gouvernance	7 fév. 2002	28 fév. 2003	31 déc. 2007	7,0	4,8
Total				87,0	57,6

5. Le programme de prêts est complété par des dons, notamment un de 17 millions de dollars EU, affecté au programme plurinationale de démobilisation et de réintégration qui a pris effet en août 2006.

6. Le programme de travaux d'analyse réalisé dans le cadre de la SAT 2003-05 portait sur l'examen des dépenses publiques, l'analyse de viabilité de la dette, le rapport d'évaluation sur la passation des marchés publics combiné à une évaluation de la responsabilisation financière du pays, un examen du secteur de l'éducation et une note sur la

politique agricole.

### ***Note de stratégie intérimaire***

7. Une mise à jour de la stratégie d'assistance de la Banque est en cours d'élaboration et prendra la forme d'une note de stratégie intérimaire (NSI). La NSI proposée porte sur la période 2007-08 et comprend une enveloppe de dons IDA de 62 millions de DTS (soit l'équivalent de 80 millions de dollars EU). Elle devrait être soumise au Conseil début mai 2007. La NSI sera suivie d'un cadre d'assistance stratégique (CAS) complet, une fois que le DSRP sera achevé. Prenant appui sur un vaste processus de concertation interne et sur les entretiens qui ont précédé le passage du point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE, la NSI est centrée sur deux axes :

- ***Intensification de l'attention accordée aux questions de gouvernance, en particulier dans le secteur pétrolier et dans la gestion des ressources financières publiques*** en mettant l'accent sur la budgétisation et l'investissement public, ainsi que la lutte contre la corruption. Le chronogramme de cette NSI a été prévu pour venir en appui aux déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE qui serviront de repères intérimaires pour la réforme de la gouvernance. Cette intensification des efforts de réforme continuera à compléter les autres initiatives en cours d'exécution, telle que l'Initiative de transparence des industries extractives appuyée par la Banque.
- Création des conditions propices à une croissance équitablement répartie par l'amélioration de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, ***privilégiant en particulier la santé et les communautés urbaines mal desservies, ainsi que le secteur rural***, afin de promouvoir la diversification économique et la résolution des questions de pauvreté.

### **SFI**

8. À l'heure actuelle, la SFI n'a pas d'investissements au Congo, mais elle y suit de près l'évolution du processus de privatisation du chemin de fer. La SFI étudie par ailleurs les possibilités d'intervention pour la restructuration du secteur financier, le développement des PME, la reconstruction des infrastructures et le développement des secteurs pétrolier et minier.

### **AMGI**

9. La République du Congo a contribué à l'augmentation générale du capital en mars 2003. L'AMGI n'a actuellement aucun engagement au Congo, et aucune demande n'est à l'étude.

### **C. Domaines de collaboration Banque mondiale-FMI**

10. Les services du FMI et de la Banque entretiennent une relation de collaboration étroite à l'appui des politiques visant à aider le Congo à asseoir la paix civile, à maintenir la stabilité macroéconomique, à améliorer la gouvernance, à consolider le redressement social et à promouvoir le développement durable. La Banque et le FMI échangent régulièrement des informations et suivent ensemble les progrès de la mise en œuvre du programme de réformes

appuyé par la FRPC. Des missions conjointes auront lieu pour examiner les progrès réalisés..

### **C.1. Domaines dans lesquels la Banque est chef de file**

- Réformes du secteur social;
- Développement rural;
- Privatisation, réforme du cadre réglementaire et développement du secteur privé;
- Transparence de l'utilisation des deniers publics, notamment par la réforme des marchés publics et de la gestion de l'investissement public;
- Identification et analyse des questions de corruption.

### **C.2. Domaine dans lesquels la Banque et le FMI co-pilotent les activités**

- Assistance à l'élaboration du DSRP;
- Viabilité de la dette;
- Questions de gouvernance;
- Gouvernance de la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les secteurs pétrolier et forestier;
- Gestion des finances publiques;
- Secteur financier;
- Statistiques et questions afférentes aux méthodes de calcul.

### **C.3. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file**

- Stabilité macroéconomique;
- Finances publiques, y compris la politique et l'administration fiscale, la politique douanière/tarifaire, et la mobilisation des recettes non pétrolières;
- Politique monétaire;
- Compétitivité/régime de change/questions de politique commerciale;
- Système des paiements extérieurs.

### **Annexe III — République du Congo : questions d'ordre statistique**

De manière générale, le Congo fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance malgré les déficiences observées dans les comptes nationaux et les statistiques de balance des paiements. L'infrastructure statistique se reconstruit lentement après les conflits civils de 1997 et de décembre 1998 à octobre 1999, qui ont infligé des dégâts considérables à l'infrastructure administrative et qui ont abouti à la perte d'une grande quantité de données archivées. Depuis octobre 2001, l'expert résident en statistique détaché par le Département des statistiques du FMI (STA) assiste les autorités en matière de statistiques macroéconomiques.

Une mission de statistiques multisectorielles s'est rendue à Brazzaville en mai 2002 pour une évaluation de l'état de l'appareil statistique. Elle a constaté, de manière générale, que les statistiques macroéconomiques présentaient des lacunes et pâtissaient de l'absence d'un programme statistique national et d'un manque de ressources financières, matérielles et humaines. La mission a recommandé des mesures d'amélioration qui sont suivies par un conseiller en statistique.

La République du Congo a adhéré au Système général de diffusion des données (SGDD) le 5 novembre 2003; toutefois, les métadonnées publiées au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) n'ont pas été mises à jour ou certifiées depuis 2003.

#### **Statistiques du secteur réel**

Les données de comptabilité nationale présentent des lacunes, avec des discordances tant internes que avec les données de balance des paiements. Les estimations relatives au secteur informel reposent sur des données remontant à 1978. La direction générale de la statistique (DGS) du ministère des finances fournit aux missions du FMI des données sur le PIB ventilées par dépenses et par secteurs, en termes nominaux et réels. Les données relatives aux transactions pétrolières ont de tout temps présenté des lacunes, ce qui soulève des questions quant à la transparence des interactions entre les sociétés pétrolières qui opèrent au Congo et les organismes publics qui sont en rapport avec ces sociétés.

Les données annuelles sur l'emploi dans les administrations publiques sont fournies par le ministère des finances mais elles ne concordent pas avec celles du registre des effectifs du ministère de la fonction publique. Dans le cadre des réformes structurelles engagées au titre du programme post-conflit, le gouvernement a mené à bien un recensement des agents de l'État et mis en place un nouveau registre de la fonction publique. Les données sur l'emploi dans le secteur privé ne sont pas disponibles.

L'évolution des prix des denrées consommées par les ménages est recueillie dans la capitale, Brazzaville (pondérations de 1977 et période de référence des prix, décembre 1977) et la deuxième ville du pays, Pointe-Noire (période de référence des prix, janvier 1996 et pondérations de 1989). Les pondérations ne correspondent plus aux modes de consommation des ménages. Les données sont recueillies mensuellement. Les autorités entendent établir un IPC qui soit harmonisé avec celui des autres États membres de la CEMAC.

## Statistiques de finances publiques

Les **statistiques de finances publiques** (SFP) ne sont ni complètes, ni établies de manière systématique. Le *Tableau des opérations financières de l'État* (TOFE) est établi à partir de plusieurs sources disparates plutôt que sur la base d'une série complètes de relevés comptables. Les données relatives aux financements sont obtenues actuellement à partir des statistiques monétaires plutôt que des données de comptabilité publique. De ce fait, la concordance des données de finances publiques et des statistiques monétaires et financières ne peut être avérée.

Au moment de la mission de statistiques multisectorielles de mai 2002, les responsables de la production du TOFE ne disposaient pas de la *balance des comptes du Trésor*, source de données de trésorerie fondamentale et essentielle, ni d'autres sources<sup>11</sup>. La mission a recommandé que des procédures systématiques soient mises en place pour la compilation des statistiques de finances publiques et basées dans la mesure du possible, sur un ensemble unifié de registres comptables et administratifs.

Les responsables de l'établissement du TOFE n'ont pas accès aux états financiers pertinents de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) qui effectue plusieurs opérations pour le compte du gouvernement (notamment dans le secteur pétrolier).

En 2003, le Congo a transmis des données de SFP au Département des statistiques du FMI, aux fins de publication dans *GFS Yearbook* selon le formulaire type de l'édition 2001 du Manuel de statistiques de finances publiques, mais aucune statistique n'a été communiquée depuis lors et aucune donnée budgétaire n'a été transmise pour publication dans *SFI* depuis 2001. L'établissement de statistiques de finances publiques à communiquer au FMI devrait être effectuée en étroite collaboration avec les responsables de l'établissement du TOFE.

Des progrès sont en cours pour corriger ces lacunes. En février/mars 2003, une mission de suivi du Département des finances publiques a constaté que la plupart des recommandations de la mission effectuée en 2001 sur la gestion des dépenses, en ce qui concerne en particulier la décentralisation des recettes et de l'exécution des dépenses publiques par le budget sont appliquées et que des dispositions sont prises pour informatiser la chaîne de la dépense.

La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) produit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et sa composition, assorti de projections détaillées sur le service de la dette à échoir. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Toutefois, les données sur l'encours de la dette ne peuvent être rapprochées des données sur les flux dans la balance des paiements. La CCA produit aussi des données sur la dette intérieure.

---

<sup>11</sup> Cette compilation n'est pas effectuée sur la base des registres comptables du Trésor auxquels ces responsables n'ont pas eux-mêmes accès. La mission a examiné le tableau Excel utilisé pour l'établissement du TOFE et formulé des recommandations en vue de son amélioration, bien qu'elle n'ait pas été en mesure de vérifier les liens qui existent entre ce tableau et les sources de données primaires.

Il n'existe pas de base de données centralisée et complète des opérations des entreprises publiques. Des informations ont cependant été fournies aux missions du FMI par des entreprises à titre individuel.

### **Statistiques monétaires et financières**

Les données mensuelles de statistiques monétaires du Congo et des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont transmises régulièrement au FMI sur support électronique par la BEAC. L'exactitude des données monétaires peut être entravée par l'ampleur de la circulation des billets de banque entre les pays de la CEMAC. Le Congo n'est toutefois que faiblement touché par ces mouvements : 5,7 % des billets de banque émis au Congo par la direction nationale de la BEAC sont en circulation au Cameroun et 1 % environ au Gabon, tandis que les billets en circulation au Congo comprennent 2,6 % environ de billets émis au Cameroun et autour de 3,4 % proviennent du Gabon.

La mission de statistiques monétaires et financières qui s'est rendue au siège de la BEAC en mai 2001 a fourni une assistance technique à l'établissement et à l'actualité des statistiques monétaires. La mission a étudié un plan d'action pour l'application du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* et pour l'insertion d'une page CEMAC dans *SFI*. Après la mission de 2001, un séminaire régional sur les statistiques monétaires et finances a été organisé par la BEAC à Libreville en mai 2002 pour appuyer la mise en œuvre du *MSMF* dans les pays de la CEMAC. La nouvelle page CEMAC est parue dans *SFI* en janvier 2003.

La mission multisectorielle de mai 2002 a constaté que la couverture institutionnelle des administrations publiques et du secteur public non financier dans les statistiques monétaires était obsolète et avait besoin d'être révisée.

### **Statistiques du secteur extérieur**

Comme dans d'autres pays de la CEMAC, l'agence nationale de la BEAC est chargée de la collecte et de la diffusion des données de balance des paiements. Les statistiques de balance des paiements sont préparées annuellement mais le système de compilation a été conçu pour produire des données trimestrielles. Jusqu'à 1994, les données de balance des paiements ont été recueillies selon la méthodologie de la quatrième édition du *Manuel de la balance des paiements*. La BEAC fournit des données annuelles sur les exportations de biens et de services et sur les flux de capitaux autres que ceux liés à la dette publique. À partir de 1995, les données sont établies selon la méthodologie de la cinquième édition du *Manuel*. En 2006, les données de balance des paiements pour la période allant de 1995 à 2005 ont été fournies au FMI pour publication dans *Statistiques financières internationales*.

En mai 2002, la mission d'assistance technique a constaté que le système et les procédures de compilations reposaient sur des fondements conceptuels robustes, mais que des faiblesses subsistaient dans leur application, en raison de l'absence sources et de méthodes bien établies, du manque de personnel et de formation. Cette situation a entraîné des retards importants dans la production des statistiques de balance des paiements et, de manière générale, à un suivi insuffisant de la qualité des données à la source transmise par les

correspondants statistiques. En outre, l'opacité de certaines transactions pétrolières est un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissement nets sont surestimés par la non comptabilisation significative des opérations de désinvestissement liées aux régimes fiscaux dérogatoires accordés aux sociétés étrangères de forage pétrolier.

En février 2007, un expert relevant du Département des statistiques du FMI a tracé les grandes lignes d'un certain nombre de recommandations visant à améliorer le dispositif institutionnel qui régit l'établissement des statistiques de balance des paiements.

**RÉPUBLIQUE DU CONGO — TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNÉMENT REQUIS AUX  
FINS DE LA SURVEILLANCE**

**au 26 mars 2007**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données <sup>6</sup>	Fréquence de transmission <sup>6</sup>	Fréquence de publication <sup>6</sup>
Taux de change	courante	courante	Q	Q	Q
Avoirs et engagements de réserve internationale des autorités monétaires <sup>1</sup>	Novembre 2006	Décembre 2006	T	T	T
Base monétaire	Décembre 2006	Février 2006	M	M	M
Monnaie au sens large	Décembre 2006	Février 2006	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Décembre 2006	Février 2006	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Décembre 2006	Février 2006	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Janvier 2006	Février 2006	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Août 2006	Octobre 2006	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Juin 2006	Août 2006	T	T	T
Encours de la dette publique ou garantie par l'État <sup>5</sup>	Juin 2006	Octobre 2006	T	T	T
Solde extérieur courant	2005	Août 2006	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2005	Août 2006	A	A	A
PIB/PNB	2005	Mars 2006	A	A	A
Dette extérieure brute	Juin 2006	Octobre 2006	T	T	T

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

<sup>3</sup> Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire..

<sup>4</sup> L'ensemble de l'administration publique est constitué de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

<sup>5</sup> Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND)



## **Déclaration du Représentant du FMI**

**Le 25 avril 2007**

Depuis la publication du rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV ([www.imf.org](http://www.imf.org)), les autorités congolaises ont communiqué les informations ci-après, qui ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation formulée par les services du FMI :

- L'estimation concernant la croissance du PIB réel en 2006 a été révisée en baisse et est maintenant chiffrée à 6,1 %, en raison de la croissance moins forte du PIB hors pétrole (5,8 %).
- L'inflation des prix à la consommation (en glissement annuel) est tombée à 6,1 % en janvier et à 5,2 % en février 2007. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.
- D'après les données révisées concernant les dépenses, le déficit primaire hors pétrole pour 2006 est un peu plus élevé (44,8 % du PIB hors pétrole, soit 0,6 point de plus que dans le rapport des services du FMI), en raison du niveau plus élevé des subventions à la raffinerie de pétrole et des transferts aux administrations locales. Les informations sur le financement du déficit n'ont pas encore été communiquées.
- Les autorités ont entrepris un audit de la raffinerie de pétrole nationale (CORAF).





INTERNATIONAL MONETARY FUND

*Public Information Notice*

EXTERNAL  
RELATIONS  
DEPARTMENT

Communiqué n° 07/47  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
26 avril 2007

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le FMI conclut les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la République du Congo**

Le 25 avril 2007, le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo. <sup>1</sup>

### **Informations générales**

La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC a été globalement satisfaisante en 2004-05, mais les dépassements de dépenses et les retards dans les réformes structurelles ont fait déraiser le programme en 2006. Les entretiens se poursuivent en vue de la réalisation d'un programme de référence visant à établir des antécédents solides qui pourraient ouvrir la voie à la reprise des négociations sur le programme FRPC.

Les résultats macroéconomiques ont été variables en 2006. La croissance du PIB réel est estimée à 6,1 % en 2006, reflétant la hausse des prix et de la production du pétrole ainsi qu'une croissance robuste du PIB non pétrolier. Toutefois, l'inflation s'est accélérée en 2006, atteignant 8,2 % (en glissement annuel), sous l'effet de la politique budgétaire expansionniste et des perturbations du secteur des transports. Le solde des transactions courantes est devenu largement positif à cause de la hausse des recettes d'exportation de pétrole.

Les résultats budgétaires ont été décevants. Les recettes pétrolières et non pétrolières ont été plus élevées que prévu, mais les dérapages des dépenses sont estimés à 5 % du PIB à fin 2006. Par conséquent, le déficit primaire non pétrolier a augmenté pour atteindre une valeur estimée à 45 % du PIB non pétrolier en 2006 : une forte augmentation par rapport à la valeur de 27 % mesurée en 2005. De plus, la composition et la qualité des dépenses publiques se sont détériorées, d'où les doutes croissants exprimés quant à l'exécution du budget et à la maîtrise des dépenses.

L'expansion de la masse monétaire a été rapide en 2006, reflétant l'augmentation non stérilisée des actifs extérieurs nets découlant de la hausse des cours du pétrole. Les avoirs extérieurs bruts ont augmenté en flèche pour atteindre 29 % du PIB en 2006. Les conditions de crédit au secteur privé sont demeurées atones.

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

L'allégement de la dette a amélioré les indicateurs de la dette extérieure, mais de nouveaux emprunts importants pourraient compromettre la viabilité de la dette. À la suite de l'allégement consenti par les créanciers du Club de Paris et les créanciers multilatéraux, l'encours de la dette est passé de 213 % du PIB en 2004 à 86 % du PIB en 2006. Toutefois, de nouveaux engagements récents d'emprunts extérieurs de 829 millions de dollars EU à fin 2006 pourraient miner la viabilité de la dette.

Sur le plan structurel, les résultats ont été variables en 2006. Le rapport de certification préparé par la Cour des comptes sur les conflits d'intérêts dans le domaine de la gestion de la production pétrolière a été transmis aux autorités et publié, mais la plupart des autres mesures structurelles sont restées inachevées. L'audit du processus d'octroi du permis Marine XI a été achevé et publié avec un certain retard. Il a révélé de sérieuses lacunes dans le processus de prise de décisions qui pourraient conduire à de graves conflits d'intérêts. Les progrès dans la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ont été lents à venir.

Les perspectives pour 2007 et celles à moyen terme sont incertaines. Côté positif, la hausse des cours du pétrole et les perspectives d'un allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE ont créé des conditions favorables qui pourraient paver la voie à une croissance durable plus forte et permettre au Congo d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Côté négatif, la croissance rapide des dépenses de l'État dans un contexte caractérisé par des contraintes d'absorption et de capacités administratives importantes pourrait mettre en péril la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la compétitivité extérieure.

### **Évaluation du Conseil d'administration**

Les administrateurs ont salué l'accélération de la croissance économique de ces dernières années, qui tient aux conditions favorables sur le marché pétrolier et à la hausse de l'activité non pétrolière. Pour l'avenir, les administrateurs ont souligné qu'il est crucial de contenir l'inflation, de renforcer la gestion des finances publiques, de promouvoir l'intermédiation financière et d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires pour atteindre les objectifs de croissance des autorités et progresser dans la voie des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les administrateurs ont déploré les dérapages budgétaires de 2006, qui ont été une des causes du non-achèvement de la troisième revue du programme FRPC. Ils ont marqué leur appui à l'intention des autorités de limiter les dépenses en 2007 dans le cadre des efforts de rétablissement de la viabilité budgétaire et de réduction des tensions inflationnistes — objectifs prioritaires dans le contexte de l'appartenance de la République du Congo à une union monétaire. Les administrateurs ont considéré que le projet de loi de finances 2007 est globalement adéquat. Ils ont noté qu'il permettrait de parer aux besoins d'investissement urgents sans mettre en péril la stabilité macroéconomique. Néanmoins, ils ont souligné que d'autres mesures seront nécessaires pour rétablir la viabilité des finances publiques, et que ces mesures doivent se situer dans le cadre d'une stratégie budgétaire à moyen terme comportant une feuille de route pour la réduction du déficit non pétrolier.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à continuer de renforcer la gestion des finances publiques, notamment en définissant l'ordre de priorité des dépenses — en mettant l'accent requis sur l'éducation et la santé. Il sera par ailleurs important de mettre en place une classification fonctionnelle du budget et de mettre fin aux procédures de dépense exceptionnelles. Les administrateurs ont souligné que ces mesures sont essentielles pour améliorer la qualité des dépenses et rehausser le potentiel de croissance de l'économie.

Tout en reconnaissant le besoin d'améliorer les infrastructures, les administrateurs ont souligné que pour progresser dans ce domaine, il faudrait plus de transparence dans le processus de passation des marchés publics.

La plupart des administrateurs se sont déclarés préoccupés par l'accumulation de dette non concessionnelle et ont appelé les autorités à tenir rigoureusement leur engagement de restreindre les emprunts à l'avenir et de travailler à rétablir la viabilité de la dette dans le contexte de l'initiative PPTTE et de l'IADM, en utilisant l'analyse de viabilité de la dette comme cadre de référence pour les futurs emprunts. Quelques administrateurs ont toutefois rappelé que les limites d'emprunt ne doivent pas restreindre indûment les possibilités de croissance.

Tout en reconnaissant le besoin d'améliorer les infrastructures, les administrateurs ont souligné que pour progresser dans ce domaine, il faudrait plus de transparence dans le processus de passation des marchés publics.

Les administrateurs ont jugé que les récentes mesures visant à améliorer la transparence du secteur pétrolier vont dans la bonne direction. Ils ont cependant appelé les autorités à renforcer l'assise financière du secteur et à réduire les subventions pétrolières. Ils ont souhaité avoir connaissance des résultats de l'audit de la raffinerie nationale (CORAF). Plus généralement, les administrateurs ont appelé à l'accélération des réformes de la gouvernance, y compris par la mise en place d'une commission indépendante anticorruption et l'adoption d'une législation exhaustive anticorruption. Les administrateurs ont noté avec satisfaction que les autorités entendent donner suite aux recommandations de l'audit de la concession pétrolière Marine XI, et ils ont appelé le gouvernement à se conformer aux dispositions de l'initiative pour la transparence des industries extractives.

Les administrateurs ont noté avec satisfaction que les autorités ont l'intention de développer le secteur financier à l'appui de leurs efforts pour diversifier l'économie et promouvoir l'intermédiation financière. Ils ont jugé préoccupante la privatisation d'une banque en difficulté effectuée en 2006 de manière non transparente et coûteuse pour le budget. Pour l'avenir, les administrateurs ont appelé à la simplification des procédures d'agrément et à l'amélioration de l'accès aux services financiers. Il serait utile de mettre fin à la réglementation des taux d'intérêt, en consultation avec la Banque des États de l'Afrique Centrale.

Les administrateurs ont noté que le régime de parité de change au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) demeure un point d'ancrage crédible pour la politique économique. Cependant, l'appréciation réelle de la monnaie devra être surveillée attentivement afin de préserver la compétitivité externe. Les administrateurs ont encouragé les autorités à porter les réformes du commerce extérieur dans le contexte de la CEMAC, à adopter un régime commercial transparent, à restreindre les formalités pour les exportations et les importations et à supprimer progressivement les exonérations. Ils ont noté que l'abaissement du tarif extérieur commun demanderait la coopération des autres membres de la CEMAC.

Les administrateurs ont souligné que pour atteindre les objectifs de croissance à moyen terme, il est nécessaire d'améliorer le climat des affaires et de réduire les coûts. Ils ont noté que la libéralisation des prix intérieurs de l'énergie et des produits de base aidera à promouvoir l'initiative privée et ils ont salué la décision récente de libéraliser les prix du ciment.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à s'entendre avec les services du FMI sur un programme de référence qui permettrait de ramener l'accord FRPC sur la bonne voie. La plupart des administrateurs ont par ailleurs jugé préoccupant le peu de progrès dans la mise en œuvre des conditions requises pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Quelques administrateurs ont suggéré que ces conditions devraient être réexaminées. Les administrateurs ont engagé les autorités à prendre sans retard des mesures correctrices, afin de permettre le déblocage rapide de l'allègement de la dette, et de paver la voie d'une croissance plus forte et de la réduction de la pauvreté.

Les administrateurs ont regretté que le manque de continuité dans la communication des données économiques continue à faire obstacle à une surveillance efficace et au suivi du programme. Ils ont appelé les autorités à veiller à la transmission régulière et dans de bons délais de données de haute qualité, en particulier des détails du financement extérieur.

*Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du pays (ou des pays) concerné(s), après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.*

**République du Congo — Principaux indicateurs économiques  
et financiers, 2004–07**

	2004	2005	Prél. 2006	Proj. 2007
	(Variation annuelle en pourcentage)			
<b>Économie intérieure</b>				
PIB en prix constants	3,6	7,7	6,1	3,7
Pétrolier	0,5	12,8	6,8	-1,7
Non pétrolier	5,2	5,3	5,7	6,5
Déflateur du PIB	6,9	27,4	15,2	-16,4
Prix à la consommation (fin de la période)	1,1	3,2	8,2	7,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,6	2,5	4,7	7,0
	(Pourcentage du PIB)			
Épargne nationale brute	26,1	33,4	39,1	37,2
Investissement fixe brut	24,2	22,4	23,8	29,7
	(Milliards de francs CFA) <sup>1</sup>			
<b>Secteur extérieur</b>				
Exportations, f.à.b,	1.791,8	2.566,5	3.336,8	2.510,3
Importations, f.à.b,	569,9	671,2	800,7	779,5
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	42,2	344,1	590,4	252,8
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)				
Service de la dette publique extérieure (avant allègement) (pourcentage des Exportations)	14,4	11,8	12,9	10,9
Dette extérieure publique (pourcentage du PIB)	212,7	103,2	78,2	85,7
Taux de change effectif nominal (variation en pourcentage)	1,8	-0,6	3,2	...
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	1,1	-0,3	8,4	...
	(Pourcentage du PIB) <sup>1</sup>			
<b>Variables financières</b>				
Recettes de l'administration centrale	32,5	39,6	46,6	40,2
Dépenses totales	28,6	23,7	27,4	23,7
Solde global (déficit -, base engagements)	3,9	15,9	19,2	10,6
Solde primaire (déficit -)	10,5	21,2	23,3	13,5
Solde primaire non pétrolier (pourcentage du PIB non pétrolier)	-25,3	-27,3	-44,8	-38,6
Variations de la masse monétaire au sens large (pourcentage)	17,4	34,5	44,5	13,6

<sup>1</sup> Sauf indication contraire.



**Déclaration de Laurean Rutayisire, Administrateur pour la République du Congo**  
**Le 25 avril 2007**

**I. Introduction**

Au nom des autorités congolaises, je tiens à remercier la direction et les services du FMI de leur engagement constant aux côtés de la République du Congo, dont témoignent les consultations approfondies et le dialogue constructif qui ont eu lieu au cours de ces six derniers mois. Je voudrais aussi remercier la direction du dialogue franc qu'elle a eu récemment avec le Président Denis Sassou Nguesso à Libreville, à l'occasion de l'inauguration de l'AFRITAC-Centre. Je souhaite enfin adresser mes félicitations aux services du FMI, qui ont préparé plusieurs rapports complets et bien écrits à l'intention du Conseil d'administration, notamment le document sur les questions générales, qui recense les principaux domaines stratégiques dans lesquels des actions pourraient être menées pour aider le Congo à rehausser durablement son taux de croissance tout en préservant la stabilité des finances publiques et des comptes extérieurs.

Depuis que la République du Congo a commencé à appliquer un programme du FMI, soutenu par l'accord FRPC de décembre 2004, le pays ne cesse de progresser sur la voie de la stabilité macroéconomique et dans la mise en œuvre des réformes structurelles, ainsi que dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. C'est ainsi que, en mars 2006, la République du Congo est devenue le 29<sup>e</sup> pays à atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. En même temps, des mesures importantes ont été prises pour consolider le processus de paix et mettre en place les institutions démocratiques conformément à la constitution de 2002.

Bien que les résultats soient restés très satisfaisants sur le plan macroéconomique en 2006, la mise en œuvre du programme a accusé quelques dérapages en raison de dépenses liées à des facteurs politiques et régionaux, notamment un plan d'évacuation des ressortissants étrangers de Kinshasa, pour le cas où les élections présidentielles en République démocratique du Congo se seraient soldées par un échec. Les dépenses ont aussi été alourdies par l'exercice de la présidence de l'Union africaine et la participation au Conseil de sécurité des Nations Unies. Tout à fait conscientes de cette situation, les autorités congolaises sont déterminées à prendre des mesures correctives dans le contexte d'un programme de référence afin de remettre le programme FRPC sur les rails avant la fin de l'année.

Les discussions concernant un programme de référence ont été engagées pendant la mission d'octobre 2006 à Brazzaville et se sont poursuivies en février-mars 2007 à Washington. Une délégation congolaise à haut niveau, dirigée par le Ministre d'État, Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, et le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, est venue à Washington. Une autre série de discussions a eu lieu à l'occasion des réunions du printemps 2007 afin de parvenir à une entente sur les questions qui restaient en suspens. Aujourd'hui, les autorités congolaises estiment que les conditions d'une entente sur les principaux éléments d'un programme de référence sont réunies. Dans un courrier récent, les services du FMI ont fait état de cette convergence de vues.

## **II. Évolution macroéconomique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme FRPC**

En 2006, les **résultats macroéconomiques** du Congo ont été satisfaisants. Malgré le léger ralentissement de l'activité par rapport à 2005, l'économie congolaise est restée dynamique en 2006, la croissance du PIB réel ayant atteint 6½ %, d'après les estimations, grâce surtout à l'augmentation des cours du pétrole, dont la production est aussi en hausse, ainsi qu'à la vitalité du reste de l'économie. Selon les estimations, la croissance du PIB hors pétrole a été de 6,3 %, sous l'effet surtout du dynamisme du secteur de la construction. Comme le relèvent à juste titre les services du FMI, la croissance du secteur non pétrolier a aidé à maintenir la croissance du PIB global au dessus de la moyenne de la CEMAC. Le compte courant extérieur a enregistré des excédents élevés en 2005-06 (13 % du PIB en moyenne) grâce essentiellement à l'augmentation des recettes d'exportations pétrolières. En revanche, l'inflation s'est accélérée à cause de la hausse des prix des produits pétroliers et des perturbations dans les transports dues au mauvais état des chemins de fer (CFCO) reliant les principales villes du Congo et le port de Pointe-Noire. Sur le plan des finances publiques, de bons résultats ont été obtenus du côté des recettes, les recettes pétrolières et non pétrolières ayant été plus élevées que prévu dans le programme, ce qui a aussi contribué à l'excédent budgétaire global, estimé à 19,8 % du PIB. Bien que les dépenses en faveur des pauvres aient été moins élevées que prévu dans le programme, elles ont augmenté de 0,5 % par rapport à 2005 pour atteindre 5,4 % du PIB.

Dans le secteur bancaire, le crédit au secteur privé est resté atone, en raison du manque de possibilités de prêt, du coût élevé du crédit ainsi que des obstacles juridiques et institutionnels qui entravent le recouvrement des garanties. La santé du système bancaire s'améliore, grâce en partie à la recapitalisation et à la privatisation d'une banque en difficulté.

Le niveau d'endettement du Congo s'est récemment amélioré sous l'effet surtout de l'allègement traditionnel consenti par les créanciers du Club de Paris depuis 2005, ainsi que l'allègement de dette intérimaire obtenu de certains créanciers après qu'eut été atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE en mars 2006. Depuis, les autorités ont signé des accords bilatéraux avec huit créanciers du Club de Paris. Elles sont aussi parvenues à un accord préliminaire avec les créanciers du Club de Londres en vue d'un allègement de dette, conformément à l'initiative PPTE renforcée. Elle compte aussi parvenir à un accord avec d'autres créanciers commerciaux (hormis ceux qui ont fait un recours devant les tribunaux) au dernier trimestre de 2007. En outre, depuis juin 2006, le Congo n'a contracté aucune nouvelle dette extérieure.

**La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC** a subi quelques dérapages dus essentiellement à des dépassements de dépenses. Comme on l'a vu, les dérapages de 2006 tiennent en partie à l'augmentation des dépenses de sécurité (due aux conflits dans les pays voisins), à l'exercice de la présidence de l'Union africaine et à la réalisation urgente d'investissements prioritaires. Des progrès ont été accomplis dans le domaine des réformes structurelles prévues dans le programme FRPC. En particulier, les autorités ont publié le rapport d'audit sur l'attribution de la concession pétrolière Marine XI en 2005. Elles ont libéralisé le prix du ciment et son importation en février 2007. Malgré quelques retards, la plupart des mesures sont en cours d'exécution. Le Congo a aussi respecté les critères de réalisation concernant la centralisation de toutes les recettes publiques au Trésor et l'exécution par lui de tous les paiements publics, la transparence dans le secteur pétrolier, y compris la certification trimestrielle des recettes pétrolières par une société d'audit de réputation internationale, et la publication de la dette intérieure et extérieure. Ces éléments, ajoutés à la détermination des autorités congolaises de se conformer aux procédures de passation des marchés publics, sur la base d'appels d'offres internationaux, témoignent de l'évolution de la gestion des finances publiques vers un bon système capable d'assurer l'exécution efficace des dépenses publiques et un suivi adéquat des dépenses en faveur des pauvres.

Je voudrais aussi rappeler la plupart des réformes structurelles qui ont été entreprises par les autorités ces dernières années, notamment les mesures prises récemment en vue de réintégrer le processus de Kimberley, et les efforts déployés pour recentrer les activités de la SNPC sur ses missions premières. Deux entreprises affiliées à la SNPC ont ainsi été liquidées et plusieurs filiales de services de la SNPC ont cessé leurs activités. De nouvelles directives régissant les passations de marchés publics ont été adoptées de façon à garantir le caractère

concurrentiel des appels d'offres tant pour les contrats de travail et pour l'achat de biens et de services.

Je noterai aussi que, après les consultations qui ont eu lieu en octobre dernier à Brazzaville avec les services du FMI, le pays a subi des pluies torrentielles à répétition, qui ont causé d'importants dégâts dans les infrastructures de transport (chemins de fer), le système de santé et d'assainissement urbain ainsi que le système d'approvisionnement en eau et en électricité. Cette calamité a aggravé l'état de délabrement dont souffrent depuis longtemps ces secteurs à la suite du conflit prolongé qu'a connu le pays et dont les retombées n'ont pas encore été entièrement effacées. Compte tenu de ces circonstances et au terme des discussions qui se sont tenues à Brazzaville, le gouvernement et le Parlement sont parvenus à un accord sur un programme d'urgence à mettre en œuvre dans les domaines suivants : i) la remise en état de la voie ferrée reliant Brazzaville au port de Pointe-Noire, qui est la principale voie d'approvisionnement du pays; ii) la remise en état et la consolidation des réseaux d'énergie et d'approvisionnement en eau potable; iii) la remise en état d'un hôpital de recours national délabré à Brazzaville; iv) la modernisation urbaine; et v) le rétablissement d'une navigation normale sur le fleuve Congo. Pour financer ce programme d'urgence, les autorités avaient besoin de crédits supplémentaires. Leur demande a été examinée au regard des risques macroéconomiques à court terme que comportent ces nouvelles dépenses d'investissement, du point de vue de l'inflation et de la dégradation qualitative des investissements, en tenant compte de la faible capacité d'absorption et des contraintes administratives.

Les autorités congolaises sont tout à fait conscientes des carences qui subsistent dans certains domaines et auxquelles il faut remédier : meilleure transparence de la gestion des ressources naturelles, renforcement de la gestion budgétaire, réduction du coût de la pratique des affaires, lutte contre la pauvreté et nécessité de ramener l'endettement du pays à des niveaux plus soutenables. Elles réaffirment qu'elles sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre des politiques économiques nécessaires et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour encourager une croissance tirée par le secteur privé et faire reculer la pauvreté. Elles s'attacheront à engager les actions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

### **III. Politiques macroéconomiques et structurelles pour 2007**

Les autorités congolaises n'ignorent pas qu'il importe de mener des politiques prudentes et d'accélérer les réformes structurelles pour entretenir la croissance et atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement (OMD). Elles sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour créer les conditions du développement de l'activité économique dans tout le pays et d'une réduction de la pauvreté.

### **Politique budgétaire pour 2007 et réformes**

Pour 2007, les autorités ont résolu de mener une politique budgétaire prudente afin de préserver la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique. On s'attend à une baisse des recettes en raison de la diminution prévue des cours du pétrole alors que la production restera stable jusqu'à ce que nouvelles installations viennent remplacer progressivement les anciennes. Cela étant, les autorités congolaises ont soumis au Parlement un projet de budget 2007 conforme au programme de référence sur lequel elles se sont entendues avec les services du FMI. Les principaux objectifs budgétaires retenus pour 2007 s'appuient sur la nécessité de renforcer le cadre de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières, et d'accroître les dépenses en faveur des pauvres tout en tenant compte des limites imposées par la capacité d'absorption. Les autorités sont aussi déterminées à rehausser la qualité des dépenses et à améliorer la gestion des finances publiques ainsi qu'à réduire les pertes des entreprises publiques. Afin d'améliorer la mobilisation des recettes pétrolières, les autorités continueront de veiller à ce qu'il soit procédé chaque trimestre à la certification de ces recettes et à l'apurement des comptes pétroliers, et d'autres mesures seront mises en place. Pour ce qui est des recettes non pétrolières, les efforts porteront avant tout sur les mesures visant à renforcer l'administration fiscale et douanière, à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et à limiter les exemptions discrétionnaires de taxes et de droits de douane.

### **Réformes structurelles**

Les autorités sont déterminées à engager les grandes réformes nécessaires pour remédier aux carences structurelles dans les principaux secteurs de l'économie, afin d'améliorer l'efficacité et de limiter les coûts qui pourraient grever le budget à l'avenir. Pour améliorer le climat des affaires, les autorités ont libéralisé le prix du ciment et son importation en février 2007. En ce qui concerne l'ajustement des prix des produits pétroliers, elles prendront un décret avant la fin de 2007. Quant aux questions de gouvernance et de transparence, les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour assurer la transparence et l'efficacité des institutions. Elles ont aussi décidé de sensibiliser le public à leur campagne de lutte contre la corruption. Pour ce qui est de la politique commerciale, les autorités sont disposées à examiner des moyens de simplifier la structure des droits de douanes et autres droits dans le

contexte de la CEMAC, de supprimer les obstacles non tarifaires et de renforcer l'administration douanière. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, un atelier a été organisé pour informer les parties prenantes du rôle de la cellule de renseignement financier.

#### **IV. Point sur la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement**

En ce qui concerne la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement, des progrès ont été accomplis dans le secteur forestier et le secteur social. Les autorités sont toutefois conscientes que les progrès ont été lents depuis août dernier. Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment les contraintes de capacité, et la nécessité de parvenir à un consensus. Cela dit, les autorités congolaises, au plus haut niveau, ont la ferme volonté de poursuivre les efforts engagés pour abréger les retards et établir des antécédents positifs dans le cadre du programme de référence de manière à revitaliser le programme appuyé par la FRPC. Cela permettra au pays de créer les conditions d'une croissance plus forte et d'une réduction de la pauvreté. Les autorités congolaises restent tout à fait conscientes de la nécessité d'améliorer les indicateurs sociaux et d'accélérer la réalisation des OMD. Compte tenu de tous les éléments mentionnés ci-dessus, elles ne ménageront aucun effort pour mener à bien l'application de leur programme.

Les autorités congolaises n'ignorent pas que la communication de données de façon régulière et en temps voulu est indispensable pour qu'un dialogue productif puisse exister entre la République du Congo et le FMI. Malgré le manque de moyens du pays, les autorités sont déterminées à régler cette question. À cette fin, une loi sur les statistiques sera présentée dans le courant de l'année.

#### **V. Conclusion**

Les autorités congolaises remercient le FMI et la communauté internationale de leur engagement aux côtés de la République du Congo, dont témoigne la poursuite du dialogue constructif qui a eu lieu récemment à Brazzaville et à Washington. Elles sont déterminées à continuer de travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires pour atteindre les objectifs de croissance durable et de réduction de la pauvreté, et pour renforcer les capacités institutionnelles du pays. Dans cette optique, elles espèrent pouvoir continuer à compter sur le soutien du FMI et, au-delà, de la communauté internationale pour créer les fondations solides nécessaires au développement économique et à la réduction de la pauvreté.